



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°971-2023-075

PUBLIÉ LE 22 MARS 2023

Sommaire

Agence régionale de santé / DERBP

971-2023-03-15-00005 - Agrément Régional Association Likid Chokola (1 page) Page 4

971-2023-03-15-00006 - Agrément Régional Association Soins Palliatifs de la Basse-Terre (1 page) Page 6

MTES / MTES

971-2023-03-17-00003 - Arrêté DEAL TMES du 17 mars 2023 portant cessation d'exploitation de l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé AUTO-ÉCOLE SOUBDHAN (2 pages) Page 8

MTES / RED

971-2023-03-03-00004 - AP DEAL/RED du 03 mars 2023 mettant en demeure la société West Indies Pack (WIPACK) pour l'exploitation d'une usine de fabrication de boissons gazeuses non alcoolisées et d'embouteillage d'eau sur le territoire de la commune de Petit-Bourg (3 pages) Page 11

971-2023-03-08-00003 - Arrêté DEAL/RED du 08 mars 2023 portant enregistrement d'une installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial (déchetterie) sise « Fond Sarail » 97110 BAIE-MAHAULT exploitée par la Communauté d'agglomération de CAP Excellence (5 pages) Page 15

971-2023-03-13-00005 - Arrêté préfectoral du 13 mars 2023 mettant en demeure M. MARY UGOLIN Erick, Pierre concernant une activité illicite d'entreposage de VHU section Fond Héliot Ferry sur le territoire de la commune de Deshaies (3 pages) Page 21

MTES / RN

971-2023-03-10-00006 - 2023-08 ADOPTION DU PV DU 020223 0001 (3 pages) Page 25

971-2023-02-02-00012 - 2023-08 PV du CA 02 février 2023 Annexe (2) (40 pages) Page 29

971-2023-03-10-00007 - 2023-09 APPROBATION DU CG 2022 0001 (4 pages) Page 70

971-2023-03-14-00005 - 2023-10 ANNEXE CA 22 SIGNATURE (153 pages) Page 75

971-2023-03-10-00008 - 2023-10 APPROBATION DU CA 2022 0001 (3 pages) Page 229

971-2023-03-10-00009 - 2023-11 AFFECTATION DE RESUTAT 2022 0001 (3 pages) Page 233

971-2023-03-10-00010 - 2023-12 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023 0001 (3 pages) Page 237

971-2023-03-14-00006 - 2023-12 ANNEXE BP 2023 SIGNATURE (54 pages)	Page 241
971-2023-03-14-00008 - 2023-13 ANNEXE VACANCE DE POSTE 0001 (1 page)	Page 296
971-2023-03-14-00007 - 2023-13 ANNEXE VACANCE DE POSTE(v2) 0001 (1 page)	Page 298
971-2023-03-10-00011 - 2023-13 OUVERTURE D UNE VACANCE DE POSTE SUP 2023 0001 (3 pages)	Page 300

Agence régionale de santé

971-2023-03-15-00005

Agrément Régional Association Likid Chokola



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Evaluation et Réponse
aux Besoins des Populations

Service Animation Territoriale en Santé
et Démocratie Sanitaire



ARRETE ARS/DERBP/N° 971-2023- /AGREMENT

Portant agrément régional des associations et unions
d'associations représentant les usagers dans les instances
hospitalières ou de santé publique

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE
DE SANTE DE LA GUADELOUPE,
DE SAINT BARTHELEMY ET DE SAINT MARTIN**

VU le code de la Santé Publique et notamment les articles L.1114-1 et R.1114-1 et suivants ;

VU l'avis de la Commission Nationale d'Agrément en date du 22 novembre 2022 ;

Considérant les éléments fournis par l'association LIKID CHOKOLA ;

ARRETE

Article 1 : L'association LIKID CHOKOLA sise
1842 Résidence MARGUERITE Bâtiment F 97139 LES ABYMES,
a obtenu l'agrément régional lui permettant de représenter les usagers du système de santé dans
les instances hospitalières ou de santé publique, pour une période de 5 ans à compter du 1^{er}
mars 2023.

Article 2 : le Directeur général de l'Agence de Santé de Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-
Martin est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes
administratifs de la préfecture de Région.

Le Directeur général

Laurent LEGENDART

Agence régionale de santé

971-2023-03-15-00006

Agrément Régional Association Soins Palliatifs de
la Basse-Terre

Direction Evaluation et Réponse
aux Besoins des Populations

*Service Animation Territoriale en Santé
et Démocratie Sanitaire*

ARRETE ARS/DERBP/N° 971-2023- /AGREMENT

Portant agrément régional des associations et unions
d'associations représentant les usagers dans les instances
hospitalières ou de santé publique

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE
DE SANTE DE LA GUADELOUPE,
DE SAINT BARTHELEMY ET DE SAINT MARTIN**

VU le code de la Santé Publique et notamment les articles L.1114-1 et R.1114-1 et suivants ;

VU l'avis de la Commission Nationale d'Agrément en date du 22 novembre 2022 ;

Considérant les éléments fournis par l'association des soins palliatifs de la Basse-Terre;

ARRETE

Article 1 : L'association des soins palliatifs de la Basse-Terre sise
chez Mme Patricia CLARET,
route de Saint-Louis
97123 BAILLIF,
a obtenu l'agrément régional lui permettant de représenter les usagers du système de santé dans
les instances hospitalières ou de santé publique, pour une période de 5 ans à compter du 1^{er}
mars 2023.

Article 2 : le Directeur général de l'Agence de Santé de Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-
Martin est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes
administratifs de la préfecture de Région.

Le Directeur général

Laurent LEGENDART



MTES

971-2023-03-17-00003

Arrêté DEAL TMES du 17 mars 2023 portant
cessation d'exploitation de l'établissement
d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite
des véhicules à moteur et de la sécurité routière
dénommé AUTO-ÉCOLE SOUBDHAN



Arrêté DEAL TMES du 17 MARS 2023
portant cessation d'exploitation de l'établissement d'enseignement,
à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière
dénommé "AUTO-ECOLE LUC SOUBDHAN"

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
Représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
Chevalier de la légion d'honneur

Vu le code de la route, notamment ses articles R.213-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 septembre 2022 renouvelant M. Jean-François BOYER, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe dans ses fonctions ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/SCI du 07 février 2023 portant délégation de signature à M. Jean-François BOYER, directeur de l'environnement de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe ;

Vu la décision DEAL/PACT du 13 février 2023 portant organisation du service, accordant subdélégation de signature ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2020 autorisant Monsieur SOUBDHAN Luc à exploiter l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé «AUTO-ECOLE LUC SOUBDHAN», situé 70, Rue Achille René Boisneuf – LE MOULE;

Considérant la demande de cessation d'activité suite à incendie, formulée par l'exploitant en date du 10 mars 2023 ;

Sur proposition de la Responsable du pôle éducation routière ;

A R R E T E

Article 1 – L'arrêté préfectoral du 15/12/2020 relatif à l'agrément n°E 10 09A 0328 0 délivré à Monsieur SOUBDHAN pour exploiter l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, situé 70, Rue Achille René Boisneuf – LE MOULE; sous la dénomination «AUTO-ECOLE LUC SOUBDHAN», est abrogé.

Article 2 – Monsieur SOUBDHAN est tenu le jour de la notification du présent arrêté de fournir un inventaire des demandes de permis de conduire (cerfas 02) et des livrets d'apprentissage en sa possession en précisant les noms, prénoms et dates de naissance des élèves et les Numéros d'Enregistrement Préfectoral Harmonisé (NEPH) des dossiers concernés.

Article 3 – Les cerfas 02 et les livrets d'apprentissage des élèves inscrits dans l'établissement devront leur être restitués dans le délai de quinze jours suivant la date de notification du présent arrêté. Les documents précités devront être adressés avec avis de réception ou remis en mains propres contre signature d'un avis de réception daté et rédigé comme suit : "Je, soussigné, (nom, prénom de l'élève), né le (date de naissance de l'élève), à (lieu de naissance de l'élève), reconnait que l'établissement (nom) de (nom de la commune) m'a restitué, ce jour, mon cerfa 02 et mon livret d'apprentissage".

Article 4 – Le présent arrêté devra faire l'objet d'un affichage sur la porte d'entrée principale de l'établissement.

Article 5 – Conformément à l'article 6 de l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, vous devez :

- faire supprimer la mention spéciale « véhicule école » sur le certificat d'immatriculation
- procéder au démontage du dispositif de double commande de freinage, de débrayage et d'accélération
- procéder au démontage du dispositif de double commande d'avertisseur sonore, de feux (position, croisement, route) et d'indicateur de changement de direction.

Article 6 – La présente décision sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service de la Deal à Dothémare – Les Abymes.

Article 7 – Le Directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guadeloupe est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

Les Abymes, le 17 MARS 2023
P°/Le Préfet et par délégation,

L'Agence au Chef de Service Transports, Mobilités Éducatives et Sécurité routières,


Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- un recours gracieux auprès de mes services,
- un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la sécurité routière – Délégation à la sécurité routière.
- un recours contentieux devant le tribunal administratif du lieu de votre résidence dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du présent courrier.

Les recours administratifs doivent être présentés dans ce même délai de deux mois si vous souhaitez conserver la possibilité de saisir ultérieurement le juge administratif.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Ces voies de recours n'ont pas d'effet suspensif.

MTES

971-2023-03-03-00004

AP DEAL/RED du 03 mars 2023 mettant en demeure la société West Indies Pack (WIPACK) pour l'exploitation d'une usine de fabrication de boissons gazeuses non alcoolisées et d'embouteillage d'eau sur le territoire de la commune de Petit-Bourg



Arrêté DEAL/RED du 03 mars 2023

mettant en demeure la société West Indies Pack (WIPACK) pour l'exploitation d'une usine de fabrication de boissons gazeuses non alcoolisées et d'embouteillage d'eau destinée à la consommation humaine, au lieu-dit Roujol sur le territoire de la commune de Petit Bourg

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite,

- Vu** le code de l'environnement, Livres I et V – Titre 1^{er} – partie législative, notamment ses articles L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1 et L. 514-5 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – LEFORT (Xavier) ;
- Vu** l'arrêté préfectoral SG/SCI du 7 février 2023 portant délégation de signature à M. Jean-François BOYER, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe (DEAL), et les notes de subdélégations subséquentes internes de la DEAL ;
- Vu** la circulaire du 19 juillet 2013 du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, relative à la mise en œuvre des polices administratives et pénales en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Vu** l'arrêté du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des équipements sous pression et des récipients à pression simple. ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2003-172 AD/1/4 du 29 janvier 2003 autorisant la société WEST INDIES PACK (WIPACK) à exploiter une usine de fabrication de boissons gazeuses non alcoolisées, sise au lieu-dit Roujol, commune de Petit Bourg ;
- Vu** le rapport n° RED-PRT-IC-2022-481 du 10 novembre 2022 de l'inspecteur de l'environnement (spécialité des installations classées) transmis à l'exploitant par courrier en date du 14 novembre 2022 conformément aux articles L. 171-6 et L. 514-5 du code de l'environnement ;
- Vu** l'absence de réponse de l'exploitant au terme du délai déterminé dans la transmission du rapport susvisé ;

Considérant que lors de la visite en date du 7 octobre 2022, l'inspecteur de l'environnement (spécialité installations classées) a constaté les faits suivants :

- l'exploitant ne procède pas au contrôle annuel de ses rejets aqueux par un organisme extérieur ;
- l'exploitant ne procède pas à la mesure périodique des niveaux d'émissions sonores de son installation ;
- l'exploitant ne procède pas à la vérification périodique de ses installations de protection contre la foudre ;
- l'exploitant possède un ballon compresseur dont il n'a pu fournir la preuve du suivi réglementaire ;

Considérant que le non-respect des dispositions réglementaires entraînent des risques pour l'environnement, notamment pour les intérêts visés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement ;

Considérant que face à ce manquement, il convient de faire application des dispositions de l'article L. 171-8 du code de l'environnement en mettant en demeure la société WIAPCK de respecter les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2003 susvisé, afin d'assurer la protection des intérêts visés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement ;

L'exploitant informé,

Sur proposition du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

ARRÊTE

Article 1 – Objet

La société West Indies PACK (WIPACK) dont le siège social est situé Voie principale ZI Jarry 97122 BAIE-MAHAULT, est mise en demeure, pour l'exploitation d'une installation de production et d'embouteillage de sodas et d'eau sise ZI Roujol 97170 PETIT BOURG, de se conformer aux dispositions suivantes :

Dispositions réglementaires	Points d'application	Délais
Analyse externe de l'autosurveillance des effluents aqueux	Article 10.2 de l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2003	2 mois
Mesure périodique des niveaux d'émission sonore	Article 19 de l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2003	3 mois
Vérification périodique des installations foudre	Article 26.1 de l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2003	
Suivi réglementaire du ballon compresseur 40 bar	Arrêté ministériel du 20 novembre 2017	

L'exploitant est tenu de transmettre l'ensemble des éléments justificatifs du respect des dispositions susvisées à l'issue des délais impartis.

Article 2 – Sanctions

Dans le cas où l'une des obligations prévues à l'article 1 ne serait pas satisfaite dans le délai prévu par ce même article, et indépendamment des poursuites pénales qui pourraient être engagées, il pourra être pris à l'encontre de l'exploitant les sanctions prévues à l'article L. 171-8 du code de l'environnement.

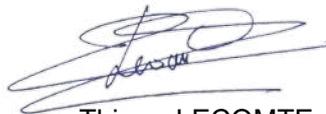
Article 3 – Publicité

Une copie du présent arrêté est affichée à la mairie de Petit-Bourg pendant une durée minimum d'un mois. Le procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est adressé au préfet par les soins du maire.

Article 4 – Exécution

Le secrétaire général de la préfecture, le maire de Petit-Bourg, le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Guadeloupe.

Le préfet,
P/le préfet et par délégation,
p/le directeur de l'environnement, de l'aménagement
et du logement, par délégation
Le chef de service



Thierry LECOMTE

Délais et voies de recours –

La présente décision peut faire l'objet d'une demande d'organisation d'une mission de médiation, telle que définie par l'article L. 213-1 du code de justice administrative, auprès du tribunal administratif de Basse-Terre .

La légalité de la présente décision peut être contestée par toute personne ayant intérêt à agir, dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. À cet effet, cette personne peut saisir le tribunal administratif de Basse-Terre d'un recours contentieux. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le ministre compétent. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme des deux mois vaut rejet implicite.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

MTES

971-2023-03-08-00003

Arrêté DEAL/RED du 08 mars 2023
portant enregistrement d'une installation de
collecte de déchets
apportés par le producteur initial (déchetterie)
sise « Fond Sarail » 97110 BAIE-MAHAULT
exploitée par la Communauté d'agglomération
de CAP Excellence



**Arrêté DEAL/RED du 08 mars 2023
portant enregistrement d'une installation de collecte de déchets
apportés par le producteur initial (déchetterie)
sise « Fond Sarail » 97110 BAIE-MAHAULT
exploitée par la Communauté d'agglomération de CAP Excellence**

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
Officier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite,

- Vu** le code de l'environnement, Livres I et V – Titre 1^{er} – partie législative, notamment ses articles L. 512-7 à L. 512-7-7 et R. 512-46-1 à R. 512-46-30 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – LEFORT (Xavier) ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 26/03/12 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2710-2 (installations de collecte de déchets non dangereux apportés par leur producteur initial) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 27/03/12 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2710-1 (Installations de collecte de déchets dangereux apportés par leur producteur initial) ;
- Vu** l'arrêté préfectoral SG/SCI du 7 février 2023 portant délégation de signature à M. Jean-François BOYER, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe (DEAL), et les notes de subdélégations subséquentes internes de la DEAL ;
- Vu** la demande présentée le 12 août 2022 par la communauté d'agglomération CAP Excellence en vue de l'enregistrement d'une installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial (déchetterie) sur le territoire de la commune de Baie-Mahault ;
- Vu** l'arrêté préfectoral SG/SCI du 10 octobre 2022 portant ouverture d'une consultation publique sur la demande d'enregistrement pour le projet de la création de la déchetterie de Trioncelle présentée par la communauté d'agglomération CAP Excellence sur le territoire de la commune

de Baie-Mahault ;

- Vu** l'accomplissement des formalités d'affichage réalisé par la commune de Baie-Mahault de la consultation publique ;
- Vu** l'accomplissement des formalités de publication sur le site internet de la DEAL Guadeloupe ;
- Vu** le registre de la consultation publique reçu le 02 janvier 2023 ;
- Vu** l'absence d'observations du public pendant la consultation réalisée du 31 octobre au 28 novembre 2022 inclus ;
- Vu** l'absence d'observations du conseil municipal de la commune de Baie-Mahault ;
- Vu** le rapport n° RED-PRT-IC-2023-35 en date du 31 janvier 2023 de l'inspecteur de l'environnement (spécialité installations classées) ;
- Vu** le projet d'arrêté porté à la connaissance du demandeur par courrier du 31 janvier 2023 ;
- Vu** l'absence de réponse de l'exploitant au terme du délai déterminé dans la transmission du projet d'arrêté susvisé ;

Considérant que l'activité de déchetterie projetée de CAP Excellence ne présente pas d'enjeux particuliers pour les intérêts visés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement ;

Considérant que la consultation publique n'a donné lieu à aucune observation ;

Considérant que la commune de Baie-Mahault n'a pas transmis d'avis concernant le projet ;

Considérant que l'exploitant n'a pas demandé d'aménagement des prescriptions générales de l'arrêté ministériel du 26 mars 2012 et qu'il devra donc s'y conformer ;

Considérant qu'il n'apparaît pas nécessaire d'assortir l'arrêté préfectoral d'enregistrement de prescriptions spéciales ;

L'exploitant informé,

Sur proposition du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

ARRÊTE

Article 1 – Bénéficiaire

Les installations de la communauté d'agglomération de CAP Excellence dénommée ci-après « l'exploitant », dont le siège social est sis 18 Boulevard Légitimus 97 110 BAIE-MAHAULT, faisant

l'objet de la demande susvisée en date du 12 août 2022 sont enregistrées.

Ces installations sont localisées sur le territoire de la commune de Baie-Mahault, Boulevard Martin Luther King Lieu-dit « Fond Sarail ». Elles sont détaillées dans le tableau de l'article 2 du présent arrêté.

Article 2 – Liste des installations classées

N° rubrique	Alinéa	Désignation de la rubrique	Volume des activités	Régime
2712	1	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719. 1. Collecte de déchets dangereux : La quantité de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant : b) Supérieure ou égale à 1 t et inférieure à 7 t.	DEEE : 1,4 t Huiles de vidanges : 0,9 t DDS : 3,1 t DASRI : 0,2 t Total : 5,6 t	DC
2712	2	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719. 2. Collecte de déchets non dangereux : Le volume de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant : a) Supérieur ou égal à 300 m ³	8 bennes de 30 m ³ (déchets verts, bois, cartons, encombrants, ferrailles, etc.) : 240 m ³ 2 bennes de 15 m ³ déchets inertes (gravats) : 30 m ³ Bennes en réserves : 90 m ³ Point d'apport volontaire (encombrants, verre et huile végétale) : 13 m ³ Total : 373 m³	E

E : Enregistrement, DC : Déclaration avec contrôle périodique

Article 3 – Situation de l'établissement

Ces installations sont localisées sur la parcelle cadastrale n° 143 de la section AI de la commune de Baie-Mahault.

Article 4 – Conformité au dossier de demande d'enregistrement et aux arrêtés ministériels de prescriptions générales

Les installations et leurs annexes, objet du présent arrêté, sont disposées, aménagées et exploitées conformément aux plans et données techniques contenus dans le dossier d'enregistrement déposé par l'exploitant le 12 août 2022.

Elles doivent répondre aux dispositions suivantes :

- l'arrêté ministériel du 26/03/12 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2710-2 (installations

de collecte de déchets non dangereux apportés par leur producteur initial) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

- l'arrêté ministériel du 27/03/12 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2710-1 (Installations de collecte de déchets dangereux apportés par leur producteur initial).

Article 5 – Durée de l'enregistrement

L'arrêté d'enregistrement cesse de produire effet lorsque, sauf cas de force majeure, l'installation n'a pas été mise en service dans le délai de trois ans ou lorsque l'exploitation a été interrompue pendant plus de trois années consécutives (article R. 512-74 du code de l'environnement).

Article 6 – Modifications

Tout transfert d'une installation soumise à enregistrement sur un autre emplacement nécessite un nouvel enregistrement.

Toute modification apportée par le demandeur à l'installation, à son mode d'exploitation ou à son voisinage, et de nature à entraîner un changement notable des éléments du dossier de demande d'enregistrement, notamment du document justifiant les conditions de l'exploitation projetée mentionné au 8° de l'article R. 512-46-4 du code de l'environnement doit être portée avant sa réalisation à la connaissance du préfet avec tous les éléments d'appréciation.

Article 7 – Changement d'exploitant

Dans le cas où l'établissement change d'exploitant, le successeur en fait la déclaration au Préfet dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

Article 8 – Cessation d'activité et mise à l'arrêt définitif

Lorsqu'une installation classée est mise à l'arrêt définitif, l'exploitant notifie au préfet la date de cet arrêt trois mois au moins avant celui-ci. L'exploitant prend les mesures prévues par les articles R. 512-46-25 à R. 512-46-27 du code de l'environnement.

Après l'arrêt définitif des installations, le site est remis dans un état compatible avec des usages non sensibles de type commercial, artisanal ou industriel.

Article 9 – Publicité

Conformément aux dispositions de l'article R. 512-46-24 du code de l'environnement, un extrait du présent arrêté mentionnant qu'une copie du texte intégral est déposée aux archives de la mairie et mise à la disposition de toute personne intéressée, sera affiché en mairie de Baie-Mahault pendant une durée minimum d'un mois. Le maire de Baie-Mahault fera connaître par procès verbal, adressé à la préfecture de Guadeloupe, de l'accomplissement de cette formalité.

Le même extrait sera affiché en permanence, de façon visible, sur le site de l'exploitation à la diligence de l'exploitant.

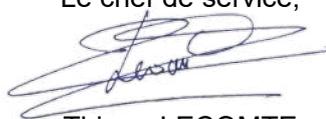
Un avis est inséré, par les soins du préfet et aux frais de l'exploitant, dans deux journaux diffusés

dans tout le département et publié sur le site internet de la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement pendant quatre mois.

Article 10 – Exécution

Le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune de Baie-Mahault, le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,
P/le préfet et par délégation,
p/le directeur de l'environnement, de l'aménagement
et du logement, par délégation
Le chef de service,



Thierry LECOMTE

Délais et voies de recours –

La présente décision peut faire l'objet d'une demande d'organisation d'une mission de médiation, telle que définie par l'article L. 213-1 du code de justice administrative, auprès du tribunal administratif de Basse-Terre.

La légalité de la présente décision peut être contestée par toute personne ayant intérêt à agir, dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. À cet effet, cette personne peut saisir le tribunal administratif de Basse-Terre d'un recours contentieux. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le ministre compétent. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme des deux mois vaut rejet implicite.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

MTES

971-2023-03-13-00005

Arrêté préfectoral du 13 mars 2023 mettant en
demeure M. MARY UGOLIN Erick, Pierre
concernant une activité illicite d'entreposage de
VHU section Fond Héliot Ferry sur le territoire de
la commune de Deshaies



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL du 13 mars 2023
mettant en demeure M. MARY UGOLIN Erick, Pierre
concernant une activité illicite d'entreposage de VHU
située à la section Fond Héliot Ferry
sur le territoire de la commune de Deshaies**

Le préfet de la région Guadeloupe,
Le préfet de la Guadeloupe,
Représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre du mérite,

- Vu** le code de l'environnement, Livres I et V – Titre 1^{er} – partie législative, notamment ses articles L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-7, L. 514-5, R. 512-46-1 et R. 543-155-7 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – LEFORT (Xavier) ;
- Vu** l'arrêté préfectoral SG/SCI du 7 février 2023 portant délégation de signature à M. Jean-François BOYER, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe (DEAL), et les notes de subdélégations subséquentes internes de la DEAL ;
- Vu** la circulaire du 19 juillet 2013 du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, relative à la mise en œuvre des polices administratives et pénales en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Vu** le rapport de l'inspecteur des installations classées en date du 23 décembre 2022 transmis à l'exploitant par courrier en recommandé avec accusé de réception en date du 26 décembre 2022, conformément aux articles L. 71-6 et L. 514-5 du code de l'environnement ;
- Vu** le projet d'arrêté porté à la connaissance du demandeur en date du 28 décembre 2022 ;
- Vu** l'absence de réponse de l'exploitant au terme du délai déterminé dans la transmission du rapport susvisé ;

Saint-Phy BP 54 – 97102 Basse-Terre Cedex
Tél : 0590 99 46 46
deal-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr
www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr

Considérant que lors de la visite en date du 7 novembre 2022 l'inspecteur des installations classées a constaté que M. MARY UGOLIN Erick, Pierre exploitait une activité d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules terrestres hors d'usage ;

Considérant la nomenclature des installations classées, notamment la rubrique *2712 Installation . ou de différents moyens de transports hors d'usage, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719*

1. Dans le cas de véhicules terrestres hors d'usage, la surface de l'installation étant supérieure ou égale à 100 m² qui relève du régime de l'enregistrement ;

Considérant que l'installation dont l'activité a été constatée lors de la visite du 7 novembre 2022, qui relève du régime de l'enregistrement, est exploitée sans l'enregistrement nécessaire en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement ;

Considérant que l'installation dont l'activité a été constatée lors de la visite du 7 novembre 2022 est exploitée sans l'agrément nécessaire en application de l'article R. 543-155-7 du code de l'environnement qui oblige tout exploitant d'une installation de stockage, de dépollution, de démontage, de découpage ou de broyage des véhicules hors d'usage à être agréé à cet effet ;

Considérant que le fonctionnement de l'installation sans enregistrement ni agrément est susceptible de présenter de graves dangers et inconvénients pour les intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement (entreposage de pneus sans protection, stagnation d'eau entraînant un risque de prolifération de gîtes larvaires, etc.) ;

Considérant qu'il y a lieu, conformément à l'article L. 171-7 du code de l'environnement, de mettre en demeure M. MARY UGOLIN Erick, Pierre de régulariser sa situation administrative ou de cesser son activité ;

L'exploitant informé,

Sur proposition du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Objet

M. MARY UGOLIN Erick, Pierre, exploitant une installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage (VHU) sise Fond Héliot Ferry sur la commune de Deshaies, est mis en demeure sous un délai de **quatre mois de régulariser sa situation administrative** :

- soit en déposant un dossier de demande d'enregistrement conformément à l'article R. 512-46-1 et suivants du code de l'environnement, ainsi qu'un dossier d'agrément de centre VHU conformément à l'article R. 543-155-7 du code de l'environnement, complets et recevables,
- soit en cessant ses activités et en procédant à la remise en état prévue à l'article L. 512-7-6 du code de l'environnement, notamment en **évacuant toutes les carcasses** de véhicules ainsi que tous les déchets (moteurs, huiles moteurs, batteries, filtre, liquide de frein, ...) présents sur son site, vers des sociétés agréées pour chaque type de déchets.

Le fonctionnement de l'installation exploitée par la société M. MARY UGOLIN Erick est suspendu à compter de la date de notification du présent arrêté et jusqu'à ce qu'il ait été statué :

- sur la demande de régularisation mentionnée ci-dessus ;
- ou sur les modalités de cessation d'activité mentionnée ci-dessus.

Article 2 – Sanctions

Dans le cas où l'une des obligations prévues à l'article 1 ne serait pas satisfaite dans le délai prévu par ce même article, et indépendamment des poursuites pénales qui pourraient être engagées, il pourra être pris à l'encontre de l'exploitant les sanctions prévues à l'article L. 171-8 du code de l'environnement.

Article 3 – Publicité

Une copie du présent arrêté est affichée à la mairie de Deshaies pendant une durée minimum d'un mois. Le procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est adressé au préfet par les soins du maire.

Article 4 – Exécution

Le secrétaire général de la préfecture, le maire de Deshaies, le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Guadeloupe.

Le préfet,
P/le préfet et par délégation,
p/le directeur de l'environnement, de l'aménagement
et du logement, par délégation
Le chef de service



Thierry LECOMTE

Délais et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'une demande d'organisation d'une mission de médiation, telle que définie par l'article L. 213-1 du code de justice administrative, auprès du tribunal administratif de Basse-Terre .

La légalité de la présente décision peut être contestée par toute personne ayant intérêt à agir, dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. À cet effet, cette personne peut saisir le tribunal administratif de Basse-Terre d'un recours contentieux. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le ministre compétent. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme des deux mois vaut rejet implicite.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

MTES

971-2023-03-10-00006

2023-08 ADOPTION DU PV DU 020223 0001

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 2 mars 2023

DELIBERATION 2023-08

Adoption du PV du CA du 02 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 02 mars à 9h, les membres de Conseil d'administration régulièrement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO.

Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Jean-François BOYER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAU (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Caroline FOURCADE
CDL	Méchy BROUSSILLON	Elise GALLAIS
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	
Association agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Josephine LADINE	Pauline COUVIN
FD de chasseurs GPE	Patrick PHILIS	Tony GAYADINE
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
Présent		3(2T+1S)
Visio		15
Pouvoir donné	3	S.DAGONIA donne pouvoir à P.BAILLET
		M.DUOLRMNE donne pouvoir à V.SENE
		M.OLAGNON donne pouvoir à F.BARTHELAT

Le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code de l'environnement notamment l'article L.131-9 III ;

Vu la délibération du Conseil Régional de Guadeloupe n°CR/20-905 du 20 novembre 2020 relative à la validation des statuts de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Office Français de la Biodiversité n°2020-41 du 26 novembre 2020 relative à la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe

Vu l'arrêté du préfet de la région Guadeloupe n° DEAL-RN 971-2021-02-11-001 du 11 février 2021 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe » ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe » et notamment ses articles 4 et 8.2, alinéa 1 ;

Vu le rapport présenté en séance,

APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE

DECIDE

ARTICLE 1 : D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 02 février 2023.

Nombre de votants : 21

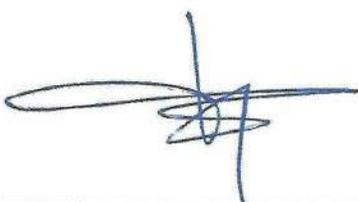
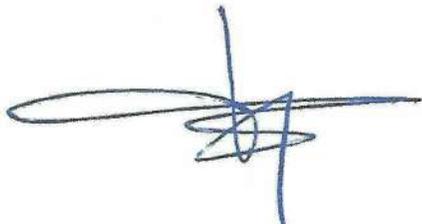
Ne prend pas part au vote : 1

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 20

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 2 mars 2023.

<p>La présidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, - Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Basse-Terre dans un délai de 2 mois à compter de sa publication <p>le/...../2023</p> <p>A Basse-Terre, le 10/03/2023</p> 	<p>Fait à Basse-Terre, le 10/03/2023</p> <p>La Présidence du conseil d'administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe</p>  <p>Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO</p>
--	--

MTES

971-2023-02-02-00012

2023-08 PV du CA 02 février 2023 Annexe (2)



**PROCES VERBAL DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE
L'AGENCE REGIONALE DE LA
BIODIVERSITE DES ÎLES DE
GUADELOUPE DU 02 FEVRIER
2023 A 9H00**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE
L'AGENCE REGIONALE DE LA
BIODIVERSITE DES ÎLES DE
GUADELOUPE DU 02 FEVRIER
2023 A 9H00**

Le 02 février de l'an deux mille vingt-trois, à neuf heures, les membres du conseil d'administration (CA) de l'Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe (ARB-IG) se sont réunis, sous la présidence de Madame Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO, présidente de l'agence, pour la première réunion de l'année du conseil d'administration à laquelle ils ont été convoqués par courrier, en date du 13 janvier 2023.

Conformément au règlement d'intérieur, la réunion se tient en format mixte (présentiel et visioconférence)

Liste des membres du CA de l'ARB-IG		
Structures	Titulaires	Suppléants
Région	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL-CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Etat	Jean-François BOYER	Dany LAYBOURNE
Département	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Myène MUSQUET-VALENTIN	Caroline FOURCADE
CDL	Médhy BROUSSILLON	Elise GALLAIS
Grand port maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	
Association agréés pour la protection de l'environnement	Caludie PAVIS	Alice PICAN
	En cours de remplacement	Pauline COUVIN
Fédération départementale de chasse 971	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
CRPM	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
Présent	5 (4T+1S)	
En visio	10 (9T+4S)	
Pouvoir donné	0	

Quorum

- Les membres titulaires présents et prenant part aux votes : 13
- Les membres titulaires absents : 16
- Les membres titulaires absents excusés : 0
- Les membres suppléants présents et prenant part aux votes : 2
- Les membres ayant reçu un mandat de représentation : 0
- Autres participants à la réunion ne prenant pas part au vote : 5
 - Francine ARBAU-GARNIER, directrice Environnement et cadre de vie à la Région Guadeloupe,
 - Annie-Claude COLAS, agent ARB-IG
 - Catherine HERMANT, agent ARB-IG
 - Claire MAGNARD, Chargée de mission Appui aux politiques ressources naturelles à la DEAL
 - Fabien BARTHELAT, délégué territorial Antilles de l'OFB

Le conseil d'administration peut valablement délibérer car les conditions sont réunies et le quorum est atteint.

Le secrétariat administratif est assuré par l'assistante de direction, Mme Annie-Claude COLAS et par la directrice par intérim de l'ARB-IG, Mme Kanell AMBROISE.

La Présidente, Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO, préside le CA

La Présidente présente ses vœux pour l'année 2023 aux membres du CA, et invite la directrice par intérim, Mme Kanell AMBROISE, à commencer le CA.

La nouvelle directrice par intérim, **Mme Kanell AMBROISE** se présente aux membres du CA, ainsi quelques éléments de son CV et de son parcours professionnel.

Arrivée de Mr. Patrick PHILIS, en présentiel, au sein de l'hémicycle du Conseil régional.

La Présidente présente alors l'ordre du jour :

1. Présentation du représentant du personnel au CA (pour information)
2. Point sur le fonctionnement de l'ARB-IG (pour information)
3. Adoption du PV du CA du 07 décembre 2022 (pour délibération)
4. Présentation des agents et de leurs missions au sein de l'ARB-IG (pour information)
5. Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023 (pour délibération)
6. Ouvertures de postes au recrutement pour l'année 2023 (pour délibération)
7. Liste des candidats au recrutement du poste de directeur/trice et Membres du jury (pour délibération)
8. Adhésion URSSAF (pour délibération)

9. Rémunération des VSC (pour délibération)
10. Election ou désignation d'un élu du CA pour représenter l'ARB-IG au CNAS (pour délibération)
11. Proposition pour que l'ARB-IG soit un invité permanent au sein du Comité de l'eau et de la biodiversité (pour information).
12. Changements à la direction générale de l'OFB (pour information)
13. Questions diverses

Il est demandé aux membres du CA, s'ils veulent rajouter des questions ou demandes d'information en Questions diverses. Devant la négative, le CA peut commencer.

Mr Ferdy LOUISY indique que dans les points à l'ordre du jour, il est porté que le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit être adopté par le CA. Or, à sa connaissance, ce rapport ne doit pas être adopté.

La Présidente indique que dans la nouvelle nomenclature budgétaire M57, le ROB doit être désormais soumis à l'approbation des membres du CA.

Point 1 : Représentant du personnel au CA (pour information)

Conformément aux statuts de l'ARB-IG, un représentant du personnel doit être élu au sein de l'effectif de l'agence pour représenter le personnel au sein du CA. Suite à des élections organisées au sein de l'agence, le résultat est le suivant :

TITULAIRE	Marc GAYOT
SUPPLEANT	Julien GERARD

Selon les statuts, le titulaire et le suppléant doivent être de même sexe pour respecter la parité au sein du CA.

Mr Marc Gayot présent en séance, se présente aux membres du CA ainsi quelques éléments de son CV et de son parcours professionnel.

Point 2 : Fonctionnement de l'ARB-IG (pour information) depuis le dernier CA du 07 décembre 2022

➤ **Fin de contrat de Mme Myriam ROCH-BERGOPSOM au 31 janvier 2023**

La présidente informe les membres du CA que l'ancienne directrice par intérim, Mme Myriam ROCH-BERGOPSOM a prolongé son congé maladie qui se terminait le 31 décembre 2022 par un congé annuel qui s'est déroulé du 1^{er} au 31 janvier 2023. Depuis le 1^{er} février 2023, Mme Myriam ROCH-BERGOPSOM ne fait plus partie de l'effectif de l'agence.

➤ **Direction par intérim assurée par Mme Kanell AMBROISE**

Conformément aux décisions prises lors du dernier CA en date du 07 décembre 2022, **la Présidente** indique que Mme Kanell AMBROISE a assuré l'intérim de la directrice par intérim, Mme Myriam ROCH-BERGOPSOM à compter du 07 décembre 2022. Mme Kanell AMBROISE est devenue la nouvelle directrice par intérim, depuis le 1^{er} février 2023. Un arrêté de nomination à ce poste a été pris de manière réglementaire qui indique que la direction par intérim assurée par Mme Kanell AMBROISE s'effectuera du 1^{er} février 2023 au 30 juin au plus tard, et s'arrêtera dès lors que le poste de directeur/trice sera pourvu au sein de l'agence.

Il est important de noter que durant cette période d'intérim, Mme Kanell AMBROISE aura une double charge fonctionnelle, elle occupera le poste de directrice pi, mais aussi son poste de chargée de mission et responsable du Pôle Ingénierie et Appui aux collectivités au sein de l'agence.

➤ **Accompagnement de l'ARB-IG par le Cabinet STRATORIAL**

Afin d'assurer un accompagnement budgétaire, juridique et en ressources humaines de l'ARB-IG, la directrice par intérim, **Mme Kanell AMBROISE** indique que 3 prestataires ont été sollicités pour apporter leur expertise au cours de cette phase d'intérim : CODEPP, ESPELIA et STRATORIAL.

La directrice pi, **Mme Kanell AMBROISE** indique que c'est le cabinet STRATORIAL qui a fait la meilleure offre et qui a été retenu depuis le 09 janvier 2023. Une bonne relation de travail a été établie avec des points réguliers ce qui a permis de produire le ROB en un temps record.

La Présidente rappelle que STRATORIAL est le cabinet ayant accompagné la préfiguration de l'ARB-IG, c'est donc une plus-value non négligeable, puisque c'est ce cabinet qui a tracé la feuille de route de l'agence pour ses 3 premières années d'existence.

➤ **Points d'information sur la gestion de l'ARB-IG**

Paie de décembre 2022

La Présidente fait un point sur les difficultés rencontrées pour réaliser la paie de décembre.

En effet, compte-tenu de la nomination de Mme Kanell AMBROISE en tant que directrice par intérim en l'absence de Mme Myriam ROCH-BERGOPSOM (en congé maladie), il était nécessaire de modifier le circuit de validation dans le logiciel de gestion comptable, ce qui a été demandé au prestataire (Entreprise Berger-Levrault) dès le 08 décembre, au lendemain du CA du 07 décembre 2022.

Cette démarche avait été initiée par Mme Myriam ROCH-BERGOPSOM fin novembre, et dès le 02 décembre, le prestataire lui faisait un retour indiquant la marche à suivre et surtout lui adressait les documents à faire remplir à Mme Kanell AMBROISE pour sa certification en tant que nouvelle gestionnaire de la paie. Mme Myriam ROCH-BERGOPSOM n'a transmis aucun document ni à Mme Kanell AMBROISE, ni à l'agence.

Ainsi, vu les délais de certification, il a été nécessaire de décaler la clôture budgétaire de l'année 2022 pour l'ARB-IG au 19 décembre au lieu du 16 décembre 2022 comme l'avait initialement programmé l'agent comptable, Mme Pascale Bellin. La Présidente tient à la remercier vivement pour ce report de clôture budgétaire. Sans ce délai supplémentaire, les agents n'auraient pu être payés en décembre.

La Présidente demande aux membres du CA s'il y a des questions sur ce point d'information. La réponse étant négative, la Présidente poursuit son exposé.

Recours du syndicat UET

La Présidente fait un point sur le recours du syndicat UET contre le recrutement par intérim de Mme Myriam ROCH-BERGOPSOM.

Suite à l'intérim de Mme Kanell AMBROISE au poste de direction de l'agence, un avocat a pu être choisi et assurera la défense des intérêts de l'agence.

Le fond de dossier est arrivé à l'ARB-IG, par courrier, en novembre 2022 malgré un dépôt du recours par le syndicat en mars 2022. Cela serait dû à un retard de traitement du dossier par le tribunal administratif (TA) de Basse-Terre.

Les échanges avec le greffe du TA indiquent que Mme Myriam ROCH-BERGOPSOM a été destinataire des codes numériques pour accéder au dossier, dès mars-avril 2022. Aucune information n'a été donnée à la Présidente par Mme Myriam ROCH-BERGOPSOM sur ce sujet, ni aucun traitement n'a été effectué de sa part sur ce dossier.

Aujourd'hui, l'avocat choisi s'est saisi du dossier et y travaille.

Règlement des charges sociales à l'URSSAF

La directrice pi, **Mme Kanell AMBROISE**, informe les membres du CA sur le problème de règlement des charges sociales à l'URSSAF, qui est lié au prestataire choisi pour réaliser la paie des agents de l'agence. En effet, ce dernier avait affirmé connaître la fonction publique territoriale mais a fait de nombreuses erreurs. Depuis le 1^{er} janvier 2023, c'est un autre prestataire qui s'occupe de la paie et c'est bien mieux.

Mme Marie-Luce PENCHARD demande quel est le prestataire choisi.

Mme Annie-Claude COLAS informe que c'est le CDG29 (Centre de gestion) du Finistère qui a été recruté. En effet, tous les CDG ne proposent pas ce service notamment celui de Guadeloupe, mais le CDG 29 a bien voulu prendre en gestion le dossier de l'agence.

La Présidente informe tout de même qu'il y a un autre problème de régularisation d'une cotisation par rapport au salaire de Mme Myriam ROCH-BERGOPSOM. En effet, cette dernière avait demandé au prestataire que ce soit le Département qui prenne en charge ses cotisations sociales et patronales et que l'ARB-IG puisse ensuite reverser le montant de ces cotisations au Département. Le prestataire a refusé d'effectuer cette démarche car elle n'est pas conforme aux statuts administratifs de l'agence. Il fallait donc régulariser tous ces arriérés URSSAF impayés au mois de décembre 2022, ce qui a été fait par Mme Kanell AMBROISE.

Location longue durée de véhicules de service

La Présidente informe les administrateurs que Mme Myriam ROCH-BERGOPSOM a procédé, au mois de février 2022, à une location longue pour un véhicule de service. Le véhicule choisi est un voiture citadine électrique : Citroën DS3 Crossback performance line e-tense. Cette location est pour une durée de 48 mois, avec un loyer mensuel de 929,19 €, pour un kilométrage limité de 20 mille kilomètres par an. L'autonomie de la voiture est autour de 300 km/charge électrique.

La Présidente fait le constat que le véhicule n'est pas du tout adapté aux besoins de service de l'agence. Les agents ont besoin essentiellement de véhicules tout terrain de type DUSTER pour leurs déplacements sur le terrain.

La directrice pi, **Mme Kanell AMBROISE**, a contacté la société de location pour échanger ce véhicule contre un véhicule plus adapté. Les discussions sont en cours.

Arrivée de Mme Sheila RAMPATH en visioconférence.

La Présidente demande s'il y a des questions sur ce point d'information.

Mr Ferdy LOUISY demande si le rapport d'activité reçu par les administrateurs par Mme Myriam ROCH-BERGOPSOM est valable ?

La Présidente répond que ce rapport a été fait de manière unilatérale par Mme Myriam ROCH-BERGOPSOM et a été diffusé la veille de la tenue de ce CA. Ce n'est pas un rapport réalisé en concertation avec l'ensemble des agents et qu'elle n'a pas encore eu le temps de le regarder. Nous, les agents et elle, prendrons le temps de le lire et de l'amender si besoin.

Mme Mylène MUSQUET précise qu'elle l'a lu et qu'on voit tout ce qui a été réalisé par Mme Myriam ROCH-BERGOPSOM qui a largement contribué au développement de l'agence. Grâce à elle, l'agence a de bonnes bases. Elle a trouvé la démarche de Mme Myriam ROCH-BERGOPSOM constructive.

La Présidente répond que le travail réalisé par Mme Myriam ROCH-BERGOPSOM pour construire l'ARB-IG *ex nihilo* a déjà été salué par elle et ce à plusieurs reprises. Là n'est pas la question. La démarche de Mme Myriam ROCH-BERGOPSOM pour rédiger ce rapport d'activité de manière unilatérale et de l'adresser aux membres du CA sans concertation avec la présidence et la direction de l'agence marque bien la rupture de dialogue qui s'est installée entre cette dernière et l'agence.

Mme Mylène MUSQUET souhaite évoquer la location longue durée du véhicule et demande si le contrat a pu être rompu ?

La Présidente répond que cela n'est pas possible car le contrat de location est pour une durée de 48 mois, mais qu'un dialogue est en cours avec le prestataire pour le modifier.

Mme Mylène MUSQUET précise que l'ARB-IG pourra s'appuyer sur l'expertise de d'autres établissements publics comme l'ONF pour faire le choix des futurs véhicules de l'agence.

Point n°03 : Adoption du PV du CA de l'ARB-IG du 07 décembre 2022 (Pour délibération)

Le 07 décembre dernier s'est tenue la sixième séance du CA de l'Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe de 2022.

Le procès-verbal de cette réunion a été transmis avec la convocation.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'adopter le procès-verbal de cette réunion.

La Présidente demande s'il y a des amendements. La réponse est négative par les membres du CA.

La Présidente passe au vote

Départ de Sheila RAMPATH de la visioconférence.

Liste des membres du CA de l'ARB-IG		
Structures	Titulaires	Suppléants
Région	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélié BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL-CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Etat	Jean-François BOYER	Dany LAYBOURNE
Département	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET-VALENTIN	Caroline FOURCADE
CDL	Médhy BROUSSILLON	Elise GALLAIS
Grand port maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMREILLE-JOMIE	
Association agréées pour la protection de l'environnement	Caludie PAVIS	Alice PICAN
	En cours de remplacement	Pauline COUVIN
Fédération départementale de chasse 971	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
CRPM	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
Présent	6 (5T+1S)	
En visio	10 (9T+4S)	
Pouvoir donné	0	

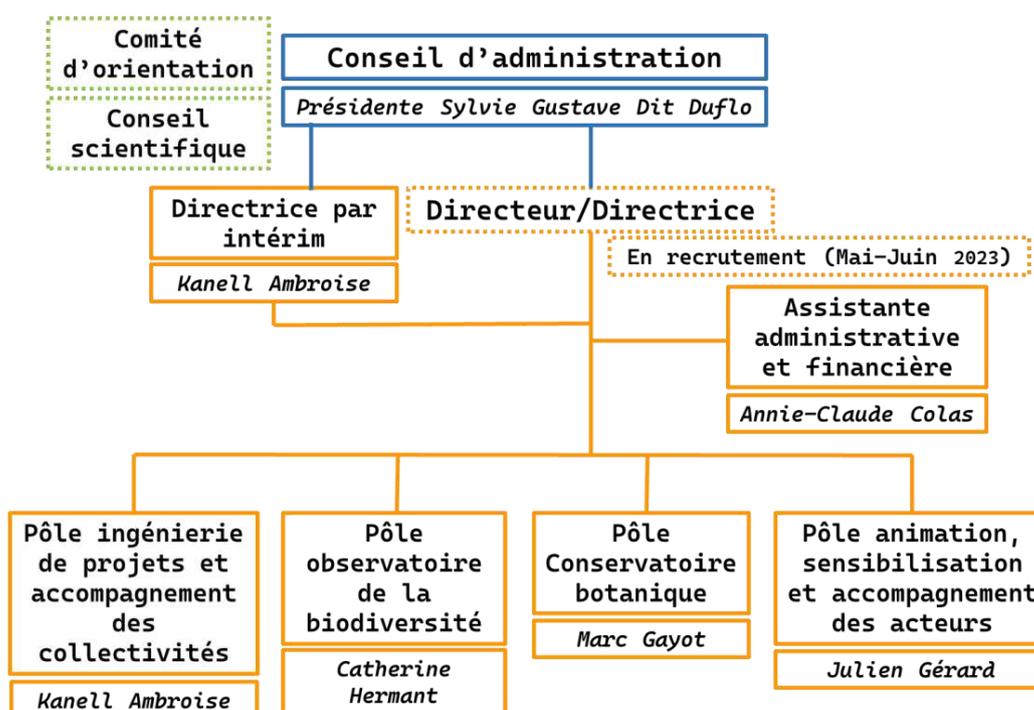
Nombre de votants : 16
 Ne prends pas part au vote : 0
 Nombre de suffrage exprimés : 16
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 16
 Adopté à l'unanimité

Point n°4 : Description des pôles et RA 2022

La description des différents pôles de l'ARB-IG et des missions déployées par les agents au cours de l'année 2022 permet de mieux appréhender le ROB qui sera présenté par la suite.

- Créée en février 2021 suite à la phase de préfiguration
- Opérationnelle depuis 2022 avec l'arrivée de 6 agents
- 7 axes opérationnels définis :
 - Amélioration et mise à disposition de la connaissance sur la biodiversité,
 - Mise en œuvre des schémas et plans nationaux sur la biodiversité,
 - Appui technique et financier, conseil et expertise à destination de l'ensemble des acteurs (collectivités, association, entreprises, citoyens, scolaires)
 - Formation, information, sensibilisation, pédagogie et mobilisation citoyenne,
 - Appui à la gestion des espaces et espèces,
 - Accès aux ressources génétiques et juste partage des avantages,
 - Coopération interrégionale et actions d'internationalisation.

Au 02 février, l'organigramme structurel de l'ARB-IG est présenté ci-dessous.



Présentation de ses missions par l'assistante administrative et financière : Annie-Claude COLAS

Trois axes d'intervention :

- Administratif
- Budgétaire
- Logistique

Accompagnement budgétaire

- Interface avec les acteurs extérieurs sur les questions de subventions, de ressources humaines, de règlement, de devis et commandes, etc.

- Aide à l'établissement du budget, du compte administratif et du compte de gestion

Accompagnement administratif

- Appui sur l'exécution et suivi des marchés publics/appels à projets, suivi administratif des différents projets, gestion des congés, etc. ...
- Préparation et mise en œuvre des décisions prises en Conseil d'administration
- Appui à l'équipe sur la rédaction et suivi des conventions avec les partenaires, sur la préparation et l'exécution

Logistique

- Gestion des locaux (prestataires, véhicules, etc.)
- Gestion des déplacements des agents

Activité 2022 du pôle :

Prise de fonction au 1^{er} juillet 2022

Accompagnement à la mise en place administrative de l'agence

Mise en place et suivi de diverses adhésions :

- Adhésion et partenariat avec le CDG971,
- Mise en place des titres restaurants pour tous les agents de la structure,
- Partenaire de prévoyance santé, mutuelle sur la labellisation,
- Adhésion au Comité national d'action sociale.
- Adhésion au CNPFT et au centre de formation de l'OFB,
- Mise en place des élections professionnelles et de l'élection du représentant du personnel

Accompagnement sur le volet budgétaire

- Gestion de la paie et de la comptabilité,
- Elaboration d'arrêtés et de contrats agents,
- Etablissement des mandats, relation avec le payeur régional, gestion des remontées de dépenses,
- Appui pour la clôture budgétaire 2022 et pour l'élaboration du budget 2023.

Autres actions

- Gestion des déplacements,
- Gestion logistique de l'établissement.

Présentation du Pôle ingénierie de projets : Kanell AMBROISE

3 axes d'intervention :

- Animation du dispositif « TEN »
- Accompagnement des collectivités
- Animation du comité du financement et de la coordination
- Projet « La planète revisitée des îles de Guadeloupe »

Accompagnement des collectivités

- Accompagner les collectivités dans leurs projets biodiversité
- Accompagnement dans la définition et le montage des projets, recherche de financement
- Organisation de formations pour les élus et les agents

Territoires engagés pour la nature

- Dispositif visant à faire émerger, reconnaître, développer et valoriser les plans d'actions des collectivités en faveur de la biodiversité.
- Animation du dispositif à l'agence
- Lancement d'un nouvel appel à candidature en 2023

Comité du financement et de la coordination des acteurs de la biodiversité

- Installation le 17 janvier 2023
- Animation du comité portée par l'ARB-IG
- En phase de préfiguration

La planète revisitée des Îles de Guadeloupe

- Projet d'acquisition de connaissances sur la biodiversité des Îles du sud de l'archipel de la Guadeloupe
- Projet porté conjointement avec le MNHN
- En faire un projet de territoire (Mobilisation grand public et scolaires)

La Présidente précise qu'il y a eu 2 expéditions précédentes Karubentos (2012 et 2015), mais que ces expéditions sont restés entre experts, ce qu'elle déplore. Porter ce projet de « Planète revisitée des Îles de Guadeloupe » est un vrai challenge pour l'ARB-IG qui est encore une très jeune agence, mais qu'il était important de s'en charger pour en faire un projet de territoire.

C'est un projet de 1,4 millions d'euros financé à 85% par les fonds européens. Pour les 15% restant, une démarche en direction du mécénat d'entreprise a commencé. Elle porte ses fruits puisque plusieurs entreprises se sont déclarées intéressées par ce projet. Il faut également savoir que la Directrice pi, Mme Kanell AMBROISE, se forme à ce dispositif de mécénat d'entreprise.

Activité 2022 du pôle

Prise de fonction au 11 juillet 2022

Rencontre des acteurs :

- Rencontre des collectivités : Rencontre de 16 collectivités (sur 32). Echanges sur leurs besoins et projets liés à la biodiversité et sur leur organisation interne dans le domaine de l'environnement

Projet « La planète revisitée des Îles de Guadeloupe » :

- Montage du dossier FEDER : obtention de devis, rencontre des partenaires potentiels et des collectivités concernés par le projet

Mr Patrick PHILIS intervient en disant qu'il y a un énorme travail à faire sur les espaces naturels sensibles en terme de réhabilitation de ces espaces avec l'organisation de collecte des déchets.

Arrivée de Mr Patrick DOLLIN en visioconférence.

La Présidente répond qu'effectivement, il va falloir mobiliser les communes et les gestionnaires d'espace sur ces enjeux de collecte des déchets.

Territoires engagés pour la nature :

- Echanges avec la Région (ancien animateur) et des 5 lauréats
- Préparation du prochain appel à candidatures

Comité du financement et de la coordination

- Rencontres avec les différents financeurs identifiés : OFB, DEAL, Département, Région, FEDER, BDT, Office de l'eau, AFD, ANCT, CEREMA
- Rencontre des autres partenaires « biodiversité » : ONF, PNG, CDL, etc.
- Echanges sur les comités des financeurs de 2 autres ARB (Occitanie et Bretagne)

Présentation du Pôle Animation / Sensibilisation : Julien GERARD

En l'absence de Julien Gérard en congé, la présentation est faite par la Directrice pi, Mme Kanell AMBROISE.

4 axes d'intervention :

- Le secteur associatif
- Les scolaires
- Le grand public
- Les socio-professionnels

Sensibilisation du public scolaire

- Plan de sensibilisation dans les établissements scolaires
- Animation du réseau d'aires éducatives (appui au montage des dossiers, organisation de journées de rencontre/formation...)
- Diffusion d'outils pédagogiques

Sensibilisation du grand public

- Actions de sensibilisation à destination du grand public (conférences, villages, animations...)
- Animation de la stratégie de lutte contre les EEE
- Gestion des outils de communication de l'ARB-IG (stratégie de communication, site internet)

Animation du réseau associatif

- Structure et animer le réseau (journées de rencontre, formations...)
- Soutien dans le montage de projets et dans l'obtention de labels (Partenaires Engagés pour la Nature, Association de protection de l'environnement, Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement...); formations...
- Cartographie des acteurs et des financements

Soutien aux initiatives du secteur socio professionnel

- Aide à l'obtention de labels de type Entreprises engagées pour la nature
- Organisation de formations pour une meilleure prise en compte de la biodiversité

Activité 2022 du pôle

Prise de fonction au 1^e octobre 2022

Rencontre des acteurs :

- Rencontre des acteurs liés à la biodiversité : 15 associations et 3 entreprises rencontrées en 2022, rencontre de l'UDE-MEDEF en 2023, rencontre des partenaires régionaux et nationaux (OFB, PNG, DEAL...)
- Rencontre d'acteurs spécifiques : GRAINE de Guyane, Agence Bretonne de la Biodiversité, Equipe aires éducatives de l'OFB, Guyane Nature Environnement...

Mise en place des outils de communication :

- Elaboration du cahier des charges du site internet,
- Réservation du nom sur les réseaux sociaux et premières ébauches de profils,
- Rencontre d'une agence de communication.

Actions spécifiques :

- Participation au stand « aires éducatives » sur le village de la Route du Rhum
- Organisation de 3 journées de rencontre des aires éducatives en 2023
- Budgétisation de l'action du Pôle sur 5 ans
- Appui sur le dossier « La planète revisitée des Îles de Guadeloupe ».

Présentation du Pôle Conservatoire botanique : Marc GAYOT

Objectif principal : Mettre en place le conservatoire botanique et obtenir son agrément national

Objectif : Déposer de la demande dès fin 2023 et obtenir l'agrément national dès 2024

Nécessite : Projet d'établissement / Compétences humaines spécifiques / Conseil scientifique / Inclusion dans le réseau national des CBN

Connaissance de la flore et de la fonge sauvage et des habitats naturels,

- Inventaire flore sauvage : ZNIEFF, Atlas de la biodiversité, espèces rares et menacés...

- Cartographie et suivi des habitats...
- Gestion de collections (herbiers) et partenariats scientifiques

Conservation des espèces et habitats naturels

- Mise en place de PNA (Flore littorale sèche,)
- Mise en place de PDC (Bois oursin, Cactus tête-à-l'anglais, ...)
- Cultures ex situ (Orchidées, ...)

Appui aux politiques publiques

- Élaboration/animation des stratégies de conservation et lutte EEE
- Appui à la réglementation (ex : espèces protégées)
- Avis techniques et appui à la police de l'environnement (ex : infractions, ERC)

Communication, sensibilisation et mobilisation des acteurs

- Communication et sensibilisation des citoyens et professionnels
- Appui à la formation initiale et professionnelle

Activité 2022 du conservatoire botanique

Prise de fonction au 15 octobre 2022

Rencontre des partenaires locaux, régionaux et nationaux

- Rencontre avec le Ministère de la transition écologique, la DEAL et l'OFB : qui gèrent les dossiers d'agrément.
- Rencontre des partenaires potentiels : PNG, ONF
- Visite du CBN de Martinique : a permis d'appréhender le fonctionnement d'une telle structure sur un territoire voisin et dont l'agrément national est récent
- Inclusion dans les réseaux (CBN, UICN EEE)

Mise en place des missions structurantes (en cours de formalisation)

- Pôle thématique Flore, le conservatoire assurera cette mission pour le SINP de Guadeloupe
- ZNIEFF, établir le protocole d'inventaire flore et en assurer la réalisation pluriannuelle

Collaborations ponctuelles dans l'appui aux politiques publiques

- SNAP, TVB de Saint-François, séminaire du projet PROTÉGER du PNG

Présentation du Pôle observatoire régional de la biodiversité (ORB) : Catherine HERMANT

Objectif principal : Production d'indicateurs (Etat-menace-réponse) et état de lieux sur la biodiversité des îles de Guadeloupe

Collecter les données sur l'évolution de la biodiversité et les analyser pour valoriser et diffuser

Mise en place de l'ORB

- Mise en place de la gouvernance (groupe de pilotage, groupe technique, experts, etc.)
- Choix des indicateurs (modèle EMR)
- Choix des panoramas

L'acquisition de la connaissance

- Quand la donnée existe : la collecter
- Quand la donnée est manquante : réaliser, coordonner, commander ou accompagner les inventaires d'espèces

Valorisation et diffusion de la connaissance

- Valoriser = produire des indicateurs à partir des données
- Diffuser = communiquer ces indicateurs

Objectif : porter l'informations aux différents publics (citoyens, décideurs, etc.)

Autres missions

- Créer un centre de ressources documentaires pour fédérer la donnée
- Analyser l'impact des politiques publiques sur la biodiversité
- Faire une analyse de la mise en œuvre du SRPNB

Activité 2022 de l'ORB

Prise de fonction au 1^e septembre 2022

Etat des lieux de partenaires et acteurs de la biodiversité régionaux et nationaux :

- Rencontre des partenaires régionaux et nationaux de la biodiversité : DEAL, PNG, OE, OFB, Patrinat, ONB.
- Rencontre des homologues : participation au club des ARB et entretien distanciel ou présentiel avec les : ARB Occitanie, ARB PACA, ARB Nouvelle Aquitaine, ARB Normandie et OMB (observatoire martiniquais de la biodiversité)
- Rencontre des producteurs ou collecteur de données : Patrinat, OFB, SINP régional (Karunati), Karugéo.

Etat de lieux de la connaissance de la biodiversité des Îles de Guadeloupe :

- Bibliographie de la donnée grise sur l'état de lieux de la connaissance actuelle.

Premières sollicitations de l'observatoire :

- Comité technique ABC du gosier
- Diagnostic territorial de la Guadeloupe par l'OFB
- Comité technique PNA tortue et iguane
- Mission de terrain avec OFB : inventaire reptile et impact EEE rongeur aux Saintes

Mme Claudie PAVIS précise que le centre de ressources documentaires est très important car il est difficile d'avoir accès à la documentation.

Mr Patrick PHILYS précise qu'il faudra prendre en compte le domaine l'agriculture. Il y a une invasion d'un puceron qui ressemble à une coccinelle. Cela nécessite une réaction rapide des autorités sanitaires sous peine d'une infestation massive des végétaux. Les iguanes communs se reproduisent avec les iguanes des Petites Antilles, ce qui pourrait conduire à l'extinction de cette dernière espèce. Il y a aussi une invasion des singes verts à Saint-Martin qu'il faut régler rapidement. Il fait le constat que ces enjeux d'espèces exotiques envahissantes (EEE) ne sont pas traités rapidement et qu'il faut que cela change.

Jean Michel Zammitte informe sur la formation des agents de l'OFB pour la mise à mort des EEE. Il tient aussi à préciser le statut du laboratoire PATRINAT. Ce dernier est sous la tutelle du MNHN (Muséum national d'histoires naturelles), de l'OFB (Office français de la biodiversité) et du CNRS (Centre national de la recherche scientifique).

Mme Marie-Luce PENCHARD trouve cette présentation très riche, elle permet de mieux comprendre le rôle et les missions de l'ARB-IG. Car, compte tenu des contraintes environnementales, chaque établissement public doit les prendre en compte. Elle se demande si c'est dans l'attribution de l'ARB-IG d'émettre un avis préalable pour l'attribution des financements et même sur les modes opératoires utilisés, afin de s'assurer des impacts des projets sur la biodiversité ? En conséquence, elle conçoit aussi le rôle de l'ARB-IG dans un rôle de conseil, d'appui. Elle félicite l'ARB-IG de remonter le conservatoire botanique. Comment cela s'articule avec le Conservatoire du littoral ? Qu'en est-il de la taxe adossée auprès de la taxe locale d'équipement ? Cependant, elle ne retrouve pas le rôle de coordination de l'ARB-IG sur certaines missions biodiversité.

La Présidente répond que la taxe des espaces naturels sensibles est perçue par le Conseil départemental. Elle souhaite qu'il y ait un comité biodiversité qui donnerait un avis en amont de l'octroi des fonds européens pour établir l'impact du projet sur la biodiversité. Exemple d'un rhumier guadeloupéen qui rejette ses déchets dans la rivière mais continue à percevoir des fonds européens. Il faut aller vers des attributions de fonds à des projets vertueux.

Mme Marie Luce Penchard confirme qu'un avis officiel de l'ARB-IG pourrait permettre de donner un éclairage dans l'attribution des fonds publics.

La Présidente se demande pourquoi ne pas instaurer le « 1% biodiversité » sur les projets construction comme le « 1% culture » ?

Mme Claire MAGNARD félicite l'agence pour tout le travail effectué et a une question sur le Pôle observatoire de la biodiversité. Quelle articulation sera donnée entre les données fournies par l'ORB et les politiques publiques ?

La Présidente indique que le SRPNB (Schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité) rédigé en 2020 par la Région Guadeloupe n'a toujours pas été adopté par la collectivité. Concrètement, cela veut dire que nous avons perdu 3 ans puisque n'ayant pas été

validé, les autres collectivités n'ont pu s'appuyer dessus pour élaborer leurs propres documents d'urbanismes comme le PLU (plan local d'urbanisme). De plus, les indicateurs doivent être réactualisés pour avoir de la donnée fraîche pour alimenter le SAR (Schéma régional d'aménagement) qui est en cours de révision.

Mme Mylène MUSQUET se félicite de l'arrivée des agents et de leur opérationnalité. Le constat est fait qu'il faudra forcément prioriser les missions. Néanmoins, il est important de prendre en compte l'impact du réchauffement climatique sur le domaine forestier en terme d'inventaire, de suivi et d'analyse.

La Présidente répond que Mme Catherine Hermant doit s'atteler aux impacts du réchauffement climatique sur la biodiversité. Elle tire la sonnette d'alarme sur l'impact des échouements massifs de sargasses sur les écosystèmes marins comme la mangrove, les herbiers marins ou encore les récifs coralliens. Pour l'heure, ces impacts sont mal connus.

Mme Catherine Hermant précise que les fiches « indicateurs » sont précisément là pour apporter des données chiffrées à l'état de la biodiversité, aux menaces et donc il faudra identifier les dispositifs à mettre en place pour la protéger. Elle donne un exemple avec l'état forestier : l'indicateur « état » permet de savoir dans quel état est le domaine forestier, les indicateurs « menaces » peuvent permettre d'identifier les causes de l'état du domaine forestier et les indicateurs « réponse » ce qui est déjà mis en place pour leur protection. C'est l'ensemble de ces informations qui peuvent servir de support aux décideurs politiques et collectivités pour mettre en place des programmes de protection supplémentaire si besoin.

Mme Mylène MUSQUET répond qu'une approche transversale et opérationnelle sera nécessaire. L'ARB-IG doit être perçu comme le noyau central avec des satellites pour aborder cette approche opérationnelle.

La Présidente répond que c'est l'ensemble des partenaires qui a créé cette ARB, avec ce souhait d'opérationnalité. Effectivement, il faudra prioriser.

Mme Marie Luce Penchard insiste et est d'accord. Le rôle de coordination de l'ARB-IG est important afin d'éviter que chaque institution crée ses services pour répondre à ces défis de demain. Elle donne l'exemple du Grand Port Maritime. Il va falloir que l'ARB trouve sa place au plan local pour définir sa politique.

Déconnexion de Mr Patrick DOLLIN pour cause d'instabilité du réseau internet.

Point 5 : débat d'orientation budgétaires (pour délibération)

Récapitulatif des dépenses sur 2022

SECTION	DEPENSES	PREVU	REALISE
Investissement			
	Total section investissement	125 690 €	50 310,45 €
Fonctionnement			
	Charges à caractère général	673 310 €	107 295,03 €
	Charges de personnels et frais assimilés	405 000€	243 459,52 €
	Total section fonctionnement	1 160 000 €	350 754,55€
TOTAL DES DEPENSES SUR L'ANNEE 2022		1 285 690 €	401 065 €

Ainsi, en 2022, le poste de dépenses le plus important était celui des charges de personnels qui ont représenté **69%** des dépenses de fonctionnement, environ **60%** des dépenses annuelles soit environ **39%** de la dotation annuelle de l'ARB-IG,

Un excédent de **760 858,12€** se dégage sur l'année 2022 grâce notamment à la dotation de 2021 sous-utilisée. L'année 2021 a été une année de crises (sanitaire et sociale) ce qui a obéré la montée en puissance des missions et les recrutements de l'ARB-IG et l'utilisation optimale de la dotation de fonctionnement de 2021.

Sur l'année 2023, les dépenses seront supérieures à la dotation annuelle de **630 000€**. Plusieurs raisons l'expliquent :

- Recrutement de 6 nouveaux chargés de mission, 3 volontaires service civique (VSC) et 3 stagiaires rémunérés,
- Un nouveau déménagement et du matériel adapté pour les agents recrutés,
- Un lancement des projets de chaque pôle,
- Une montée en compétences des agents,
- Le projet «La planète revisitée des Îles de Guadeloupe »

Grâce aux résultats des exercices 2021 et 2022, les dépenses devraient être inférieures aux recettes.

A partir de 2024, bien que les dépenses devraient toujours être supérieures à la dotation annuelle de fonctionnement 630 000€, les remboursements annuels des subventions (FEDER,...) devraient permettre de mieux couvrir les frais avancés par l'ARB-IG.

Démarches en cours pour augmenter l'assiette des recettes de l'ARBIG :

- Prise en compte de la prime de vie chère pour les dotations actuelles, notamment OFB
- Agrément national pour le conservatoire botanique espéré en 2024
- Discussion avec le Conseil Départemental pour rejoindre « les membres fondateurs »

La Présidente précise que la DEAL devrait verser 50 000 euros d'aide pour le montage du conservatoire botanique, dès 2023. Ensuite, une fois que l'agrément national sera obtenu, le fonctionnement et les investissements du conservatoire botanique pourront être financés par une dotation ministérielle plus importante estimée entre 350 000 et 380 000 euros. Cette dotation pourra couvrir les salaires des agents qui seront dédiés au fonctionnement du conservatoire botanique. C'est pour cela que l'obtention de l'agrément national est une priorité pour l'ARB-IG et que cela nécessite de recruter des postes d'ingénieurs et de techniciens botanistes pour répondre au cahier des charges de cet agrément.

Mme Claire Magnard indique que la notification des 50 mille euros par la DEAL à l'Agence a déjà été faite.

Mr Marc GAYOT précise que la dotation est de 370 000 euros pour le conservatoire botanique de la Martinique, ce qui donne une idée du montant envisageable pour celui de la Guadeloupe.

Mme Marie Luce PENCHARD précise qu'il est toujours compliqué de faire augmenter les dotations nationales pour y inclure la prime de vie chère. Cela étant, une prise en compte des risques naturelles pourrait être envisagée pour l'augmenter.

Mr Patrick PHILIS souhaite que l'ARB-IG envisage la possibilité de faire du mécénat pour augmenter ses recettes.

La directrice pi, **Mme Kanell AMBROISE**, répond qu'il sera mis en place dès cette année avec le projet de « La planète revisitée des Îles de Guadeloupe ». Cette 1^{ère} prise de contact permettra d'installer dans la durée ces rapports avec le monde de l'entreprise afin de les solliciter de manière récurrente sur les prochaines années.

Ouverture des postes pour l'année 2023

RECRUTEMENT	Pôle concerné	Type de contrat	Arrivée souhaitée	Financement visé
Botaniste	Conservatoire botanique	Contrat de projet	Avril	Dotation DEAL
Botaniste	Conservatoire botanique	Contrat de projet	Septembre	FEDER (85%)
Chargé(e) de mission « La planète revisitée des îles de Guadeloupe »	Ingénierie de projets	Contrat de projet	Avril	FEDER (85%)
Logisticien « La planète revisitée des îles de Guadeloupe »	Ingénierie de projets	Contrat de projet	Octobre	FEDER (85%)
Chargé(e) de communication	Sensibilisation et animation	Contrat de projet	Octobre	FEDER (85%)
Chargé(e) de mission EEE	Sensibilisation et animation	Contrat de projet	Septembre	FEDER (85%)
Chargé(e) de mission PNA	Conservatoire botanique / ingénierie de projets	VSC	Mai	FEDER (85%)
Géomaticien(ne) / Base de données	Conservatoire botanique / observatoire	VSC	Septembre	FEDER (85%)
Chargé(e) de mission TEN/PEN/EEN	Ingénierie de projets / sensibilisation et animation	VSC	Avril	FEDER (85%)
Stagiaire en communication	Sensibilisation et animation	Stagiaire	Avril	ARB-IG
Stagiaire pour l'observatoire	Observatoire	Stagiaire	Avril	ARB-IG
Stagiaire pour le conservatoire botanique	Conservatoire botanique	Stagiaire	Avril	ARB-IG

La Présidente précise que le financement sera porté à 85% par les fonds européens FEDER et à 15% par l'ARB-IG. Sur certains postes, une demande de financements des 15% restant sera effectuée à la DEAL sur le Fonds vert 2023.

Mr Dany LAYBOURNE précise qu'une réunion est prévue le 10/02/2023 pour connaître les demandes et besoins des collectivités et des établissements publics.

Mme Corinne LACASCADE réagit en disant que c'est effectivement compliqué pour les collectivités du bloc communal d'avoir de l'ingénierie en interne. C'est ce qu'il leur manque.

La Présidente précise que le besoin en ingénierie des collectivités est colossal et qu'il faut pousser la DEAL à mettre le paquet sur le financement d'ingénierie et les 15% par le Fonds verts pour l'ARB-IG. Si c'est possible, l'agence envisage de recruter un ingénieur trames (verte, bleue et noire) pour avancer sur ces thématiques d'aménagement du territoire d'autant plus que ces données pourront venir abonder également le SAR qui est en révisions.

La Directrice pi, **Mme Kanell Ambroise** continue son exposé.

Recettes et dépenses prévues en 2023

RECETTES	PREVU	DEPENSES 2023	ESTIMATION
Résultat de l'exercice précédent	760 858,12€	Dépenses du personnel	500 000 €
Dotation OFB	300 000€	Dépenses liées aux projets	260 000 €
Dotation Etat (DEAL Guadeloupe)	30 000€	<i>Dont part FEDER</i>	221 000 €
Dotation Région	300 000 €	Déplacements et formations	35 000 €
Dotation DEAL Conservatoire botanique	50 000 €	<i>Dont part subvention</i>	10 000
Remboursement FSE	29 873,56 €	Frais de location longue durée de voitures	16 000 €
TOTAL DES RECETTES PREVUES POUR 2023	1 470 731,68 €	Déménagement et d'installation	100 000€
		Total des postes de dépenses précédentes	911 000 €
		<i>Dont part subventions</i>	231 000 €

Sur le volet déplacement des agents pour leurs missions hors de la Guadeloupe et notamment celle de Marc Gayot, sur l'Île de la Réunion, **Mr Jean-Michel ZAMMITE** précise qu'il ne sera pas possible pour les agents de l'ARB-IG de répondre à l'appel à projet TE ME UM puisque que l'agence perçoit déjà une dotation de l'OFB.

Mme la Directrice pi, **Kanell AMBROISE**, répond que ce ne sont pas les informations qui leur ont été transmises par l'OFB mais qu'ils vont se renseigner.

Mr Marc Gayot indique avoir pris l'attache de l'Antenne Antilles de l'OFB, et qu'effectivement, il lui a été confirmé que ses déplacements dans le cadre du dispositif TE ME UM pourraient être pris en charge par l'OFB.

Mme Francine ARBAU se demande où apparait le loyer de la Villa Nirin.

Mme la Directrice pi, **Kanell AMBROISE**, répond que c'est dans la *dotacion déménagement et installation*

Arrivée de M. DOLLIN par visioconférence.

Mme la Directrice pi, **Kanell AMBROISE**, continue son exposé.

Projets par pôle

Ingénierie de projets

- Accompagnement des collectivités : 5 000€ (formations)
- Comité du financement et de la coordination : 1 000€ (communication)
- TEN/PEN/EEN (mutualisé) : 11 891€ (VSC) et 5 000€ (communication)
- La planète revisitée des îles de Guadeloupe : 58 333 € (personnels et communication)
- PNA (mutualisé conservatoire botanique) : 11 888€ (VSC)

Sensibilisation, animation et accompagnement

- Sensibilisation du grand public : 94 605€ (communication + conférences + personnels)
- Animation du réseau d'associations : 18 500€ (formations + matériel + évènement)
- Sensibilisation des scolaires : 29 250€ (formations + évènements)
- Accompagnement des socio-professionnels : 13 000€ (formation + projection)

Observatoire de la biodiversité :

- Etablissement des indicateurs : 34 305,4€ (actions + prestations + personnel)

Conservatoire botanique

- Recrutements : 48 160€ (2 botanistes + 1 stagiaire)
- Déplacements : 6 600€ (conseil des CBN + compagnonnage à la Réunion)
- Matériel : 10 046€ (herbier, etc.)

Arrivant au terme de ce point, **La Présidente** demande si un membre du CA veut réagir à ces propositions d'orientations budgétaires.

Mme Mylène MUSQUET demande si la formation des élus passera par le CNFPT et quelles sont les thématiques ciblées.

Mme la Directrice pi, **Kanell AMBROISE**, répond que les formations pour les agents seront à priori organisées avec le CNFPT, mais pas exclusivement. Elle indique que lors de ces rencontres avec les collectivités communales, il y a une forte demande des élus pour des formations sur le fondement de la biodiversité, sur les fonds européens, ...

La Présidente précise qu'il faudrait réfléchir à la présentation de chiffres-clés de la biodiversité tous les 3 ans. Ces chiffres-clé pourraient brosser un état des lieux de la biodiversité des Îles de Guadeloupe ainsi qu'un panorama des besoins des collectivités sur ce domaine.

Mr Patrick DOLLIN demande une information sur l'utilisation des fonds européens et se demande la pertinence que l'ARB-IG porte des formations sur ce point alors que des organismes existent déjà.

La Présidente répond que les collectivités demandent des formations sur les fonds européens

Mme la Directrice pi, **Kanell Ambroise**, précise que ce ne sera pas une formation sur les fonds européens en général mais sur l'enveloppe biodiversité qui a été actée d'un montant de presque 9 millions d'euros sur le programme opérationnel des fonds européens 2021-2027.

Arrivant au terme du débat, La Présidente demande aux membres du CA de prendre acte du débat intervenu sur les orientations budgétaires de l'EPCE ARB-IG au titre de l'exercice 2023.

Liste des membres du CA de l'ARB-IG		
Structures	Titulaires	Suppléants
Région	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélié BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL-CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Etat	Jean-François BOYER	Dany LAYBOURNE
Département	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET-VALENTIN	Caroline FOURCADE
CDL	Médhy BROUSSILLON	Elise GALLAIS
Grand port maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	
Association agréées pour la protection de l'environnement	Caludie PAVIS	Alice PICAN
	En cours de remplacement	Pauline COUVIN
Fédération départementale de chasse 971	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
CRPM	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
Présent	6 (5T+1S)	
En visio	11 (7T+4S)	
Pouvoir donné	0	

Nombre de votants : 17
 Ne prends pas part au vote : 0
 Nombre de suffrage exprimés : 17
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 18
 Adopté à l'unanimité

Point 6 ouverture de postes au recrutement pour 2023 (pour délibération)

Emploi/Poste	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Catégorie hiérarchique			Grade (s) rattaché (s) à cet emploi
	Temps complet	Temps non complet	A	B	C	
Botaniste	35		x			Ingénieur-attaché-Technicien principal 1ère ou 2ème classe
Botaniste	35		x			Ingénieur-attaché-Technicien principal 1ère ou 2ème classe
Chargé(e) de mission "La planète revisitée des îles de Guadeloupe"	35		x			Ingénieur-attaché-Technicien principal 1ère ou 2ème classe
Logisticien(ne)	35			x	x	Tehncien principal 1ère ou 2 ème classe-Rédacteur - Rédacteur principal de 1ère ou 2ème classe - Adjoint technique
Chargé(e) de mission EEE	35		x	x		Attaché-Ingénieur-Technicien principal 1ère ou 2ème classe-Rédacteur- Rédacteur principal
Chargé(e) de mission communication, sensibilisation	35		x	x		Attaché-Ingénieur-Technicien principal 1ère ou 2ème classe-Rédacteur- Rédacteur principal

La Présidente souhaite que les administrateurs diffusent les offres d'emploi dans leurs réseaux respectifs. Les fiches de poste leur seront envoyées en début de semaine prochaine. Elle indique que pour le poste **de** logisticien dans le projet « La Planète revisitée des Îles de Guadeloupe », elle souhaite recruter une personne de terrain, pourquoi pas un marin pêcheur qui pourrait aider sur la partie expédition océanographique du projet.

Mr Patrick DOLLIN demande quel sera le nombre d'agents de l'ARB-IG ?

Mme la Directrice pi, **Mme Kanell AMBROISE**, répond que l'agence compte 5 agents actuellement. Avec ces recrutements supplémentaires et celui du directeur/trice, l'effectif sera porté à 12 agents auxquels il faudra rajouter 3 volontaires du service civique. Cette augmentation d'effectif s'inscrit dans la projection prévue lors de la préfiguration de l'ARB-IG.

Mr Patrick DOLLIN se pose notamment la question pour du recrutement supplémentaire au niveau du Pôle administratif.

La Présidente répond que cela n'est pas prévu pour l'année 2023. A voir pour l'année 2024, en fonction des moyens de l'agence.

Mme Marie-Corinne LACASCADE demande des informations sur le chargé EEE et se demande aussi comment faire pour évacuer les déchets verts liés à l'arrachage de certaines

EEE. Actuellement CAP EXCELLENCE mène ce type d'opérations dans les milieux aquatiques naturels, et n'a pas d'exutoire pour éliminer ce type de déchets très particulier.

Mme Claire MAGNARD répond qu'une chargée de mission EEE est en charge de ces problématiques à la DEAL. Elle pourra lui apporter une réponse.

Mme Marie-Corinne LACASCADE prendra contact avec cette chargée de mission.

Mme Claudie PAVIS se demande qui s'occupera de la remontée des dépenses au FEDER qui est une mission chronophage pour les agents.

La Présidente précise que cette mission sera dévolue aux chargé.e.s de mission. D'où le fait de les recruter sur 3 ou 4 ans pour s'occuper de ces remontées dépenses qui représentent un énorme travail.

Arrivant au terme du débat, la Président demande aux membres du CA d'autoriser l'ARB-IG à ouvrir les postes décrits ci-dessus.

Liste des membres du CA de l'ARB-IG		
Structures	Titulaires	Suppléants
Région	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélié BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL-CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Etat	Jean-François BOYER	Dany LAYBOURNE
Département	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET-VALENTIN	Caroline FOURCADE
CDL	Médhy BROUSSILLON	Elise GALLAIS
Grand port maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	
Association agréées pour la protection de l'environnement	Caludie PAVIS	Alice PICAN
	En cours de remplacement	Pauline COUVIN
Fédération départementale de chasse 971	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
CRPM	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
Présent	6 (5T+1S)	
En visio	11 (7T+4S)	
Pouvoir donné	0	

Nombre de votants : 17

Ne prends pas part au vote : 0

Nombre de suffrage exprimés : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 17

Adopté à l'unanimité

Point 7 : Liste des candidats au recrutement du poste de directeur/trice (pour délibération)

Un nouvel appel à candidatures a été publié par le CDG le 05 octobre 2022, toujours sous l'offre 09712210300577778, avec le poste à pourvoir au 01 novembre 2023 au plus tard pour une durée de 3 ans renouvelable. La date limite pour candidater était fixée au 09 janvier 2023. 9 candidats ont postulé dans le délai imparti, ils sont les suivants :

- M. ABDALLAH Maoulida
- Mme ALTHEY Marie
- M. ARAMINTHE Philippe
- Mme CHABRAC Monique
- M. DIAZ Nicolas
- M. DIGONNET Jean
- M. NICOLAS Jean-Sébastien
- M. ROBERT Franck
- M. VANDAME Edouard

La Présidente propose aux membres du CA que le jury soit constitué des membres suivants :

- **La Présidente du CA de l'ARB-IG,**
- **1 représentant du Conseil Régional,**
- **1 représentant de l'Etat,**
- **1 représentant de l'OFB,**
- **2 experts qualifiés**

Mr Ferdy LOUISY demande de préciser le nom de AMARINTHE Philippe et demande s'il n'y a pas une erreur d'orthographe. Il propose aussi de nommer l'administratrice, Mme Valérie SENE, la directrice du Parc national de la Guadeloupe, dans le jury comme membre expert du jury..

La Présidente précise que le nom est bon et qu'il confond avec une autre personne. Finalement après vérification ultime, il y avait bien une erreur matérielle sur la rédaction du nom du candidat qui a été rectifié pour ARAMINTHE.

Mme Marie Luce PENCHARD demande à ce qu'il y ait un expert en management dans le jury car les questions des ressources humaines sont primordiales.

La Présidente est très attentive à ce point. Une experte en management et en ressources humaines, Mme Patricia Baflan-Trobo, était bien présente pour le recrutement de la directrice pi, Mme ROCH-BERGOPSOM.

Mme Valérie SENE indique l'intérêt de recourir à une société de recrutement, comme cela a été le cas pour les chargé.e.s de mission recruté(e)s en 2022. Le prestataire avait fourni une analyse très précise qui a été bien utile. Elle aimerait qu'on fasse à nouveau appel à lui pour ce recrutement stratégique.

La Présidente précise que c'était le cas pour les autres recrutements et on devrait continuer avec le même cabinet qui avait aussi repéré les faux CV, les fausses lettres de recommandation etc.

La Président demande aux membres du CA d'acter la liste des candidats ci-dessus et la composition suivante pour le jury :

Liste des membres du CA de l'ARB-IG		
Structures	Titulaires	Suppléants
Région	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL-CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
Etat	Jean-François BOYER	Dany LAYBOURNE
Département	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Myène MUSQUET-VALENTIN	Caroline FOURCADE
CDL	Médhy BROUSSILLON	Elise GALLAIS
Grand port maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMREILLE-JOMIE	
Association agréés pour la protection de l'environnement	Caludie PAVIS	Alice PICAN
	En cours de remplacement	Pauline COUVIN
Fédération départementale de chasse 971	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
CRPM	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
Présent	6 (5T+1S)	
En visio	11 (7T+4S)	
Pouvoir donné	0	

Nombre de votants : 17
Ne prends pas part au vote : 0
Nombre de suffrage exprimés : 17
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 17
Adopté à l'unanimité

Point 8 : Adhésion à l'assurance chômage URSSAF (pour délibération)

Les employeurs publics ne sont pas soumis à l'obligation de s'affilier au régime d'assurance chômage mais doivent assurer leurs salariés contre les risques de privatisation involontaire d'emploi.

L'établissement souhaite faire le choix de l'adhésion au régime d'assurance chômage pour l'ensemble des contractuels et non statutaires afin de permettre la réduction de charge financière et administrative de l'indemnisation chômage et la contribution d'un meilleur suivi administratif.

Pôle emploi assure la charge financière de l'allocation et la collectivité lui verse une contribution dont l'assiette est constituée par les rémunérations brutes de l'ensemble des agents couverts par l'adhésion, soit 4.05% à la charge des employeurs à compter du 01 Octobre 2018. L'intermédiaire de pôle emploi est l'URSSAF

La Présidente demande aux membres du Conseil d'administration d'approuver l'adhésion à l'assurance chômage de l'URSSAF pour les agents de l'ARB-IG.

Liste des membres du CA de l'ARB-IG		
Structures	Titulaires	Suppléants
Région	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélié BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL-CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Etat	Jean-François BOYER	Dany LAYBOURNE
Département	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET-VALENTIN	Caroline FOURCADE
CDL	Médhy BROUSSILLON	Elise GALLAIS
Grand port maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	
Association agréées pour la protection de l'environnement	Caludie PAVIS	Alice PICAN
	En cours de remplacement	Pauline COUVIN
Fédération départementale de chasse 971	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
CRPM	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
Présent	6 (5T+1S)	
En visio	11 (7T+4S)	
Pouvoir donné	0	

Nombre de votants : 17

Ne prends pas part au vote : 0

Nombre de suffrage exprimés : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 17

Adopté à l'unanimité

Point 9 : rémunération des VSC (pour délibération)

Suite à la délibération n°2022-25 du CA du 28 septembre 2022, l'ARB-IG peut faire appel à des VSC. Il a été décidé, après étude des dispositifs existants, d'utiliser celui du volontariat de service civique. Contrairement à l'engagement, le public visé sont les personnes âgées de plus de 25 ans, et le choix du volontaire se base sur ses compétences et non sa motivation. Cependant, le volontariat ne donne pas droit à une aide de l'Etat, l'établissement doit assumer seul l'indemnité. Le volontariat de service civique ouvre droit à une indemnité nette de base comprise entre 107,68 € et 721,77 €. Compte tenu des missions qui seront dévolues aux volontaires à l'ARB-IG (par exemple, le développement d'argumentaires pour des Plans Nationaux d'Actions).

Une indemnité supplémentaire est versée pour les volontaires exerçant une mission de Service Civique dans les départements d'outre-mer s'il ne s'agit pas de leur lieu de résidence. Aucune aide de l'Etat n'est non plus prévue pour compenser le versement de cette indemnité. Pour la Guadeloupe, cette indemnité supplémentaire est fixée à 764,58 euros bruts

Départ de Mme Claudie PAVIS qui donne pouvoir à la Présidente

Départ de Mme Mylène MUSQUET qui donne pouvoir à Mr Dany LAYBOURNE

Départ de Mme Valérie SENE qui donne pouvoir à Mr Ferdy LOUISY

Départ de Mr Médhy BROUSSILLON qui donne pouvoir à Mme Isabelle AMIREILLE-JOMIE

La Présidente demande aux membres du CA de fixer l'indemnité nette de base à 720 euros.

Liste des membres du CA de l'ARB-IG		
Structures	Titulaires	Suppléants
Région	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélié BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL-CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Etat	Jean-François BOYER	Dany LAYBOURNE
Département	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET-VALENTIN	Caroline FOURCADE
CDL	Médhy BROUSSILLON	Elise GALLAIS
Grand port maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	
Association agréés pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	En cours de remplacement	Pauline COUVIN
Fédération départementale de chasse 971	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
CRPM	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
Présent	5 (4T+1S)	
En visio	8 (4T+4S)	
Pouvoir donné	4	Claudie PAVIS donne procuration à Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO Mylène MUSQUET donne pouvoir à Dany LAYBOURNE Valérie SENE donne pouvoir à Ferdy LOUISY Médhy BROUSSILLON donne pouvoir à Mme Isabelle AMIREILLE-JOMIE

Nombre de votants : 17

Ne prends pas part au vote : 0

Nombre de suffrage exprimés : 17
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 17
Adopté à l'unanimité

Point 10 : Election ou désignation d'un élu du CA pour représenter l'ARB-IG au CNAS (Pour délibération)

Lors du CA du 07 décembre 2022, l'agence a adhéré au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour l'ensemble de ses agents. La délibération 2022-35 a ainsi été adoptée.

Afin de finaliser l'inscription auprès de ce comité, il est nécessaire de désigner un élu délégué et un agent délégué au sein de l'agence. Ce binôme sera les représentants institutionnels de l'ARB-IG au sein de l'assemblée générale du CNAS. Il participe à la vie des instances du CNAS et est chargé d'informer les adhérents de l'activité du CNAS et de l'action sociale développée dans sa structure.

Mme Annie-Claude COLAS a été désignée par le agents de l'ARB-IG pour être l'agent délégué.

La Présidente demande aux membres du CA qui souhaite être l'élu délégué.

Mr Patrick PHILIS demande la fréquence des assemblées générales du CNAS.

Mme Annie Claude COLAS répond une fois par an et par visioconférence.

Mme Marie-Corinne LACASCADE questionne à nouveau sur la fréquence des réunions.

La Présidente précise que c'est une fois par an pour l'assemblée générale.

Mme Marie-Corinne LACASCADE se propose comme élue déléguée.

La Présidente prend acte que Mme Marie-Corinne Lacascade est le seul membre du CA à se porter volontaire comme élu délégué au CNAS.

La Présidente demande aux membres du CA de désigner Mme Marie-Corinne LACASCADE comme élue déléguée auprès du Comité National d'Action Sociale pour représenter l'ARB-IG.

Liste des membres du CA de l'ARB-IG		
Structures	Titulaires	Suppléants
Région	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL-CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Etat	Jean-François BOYER	Dany LAYBOURNE
Département	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET-VALENTIN	Caroline FOURCADE
CDL	Médhy BROUSSILLON	Elise GALLAIS
Grand port maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	
Association agréés pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	En cours de remplacement	Pauline COUVIN
Fédération départementale de chasse 971	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
CRPM	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
Présent	5 (4T+1S)	
En visio	8 (4T+4S)	
Pouvoir donné	4	Claudie PAVIS donne procuration à Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO Mylène MUSQUET donne pouvoir à Dany LAYBOURNE Valérie SENE donne pouvoir à Ferdy LOUISY Médhy BROUSSILLON donne pouvoir à Mme Isabelle AMIREILLE-JOMIE

Nombre de votants : 17

Ne prends pas part au vote : 0

Nombre de suffrage exprimés : 17

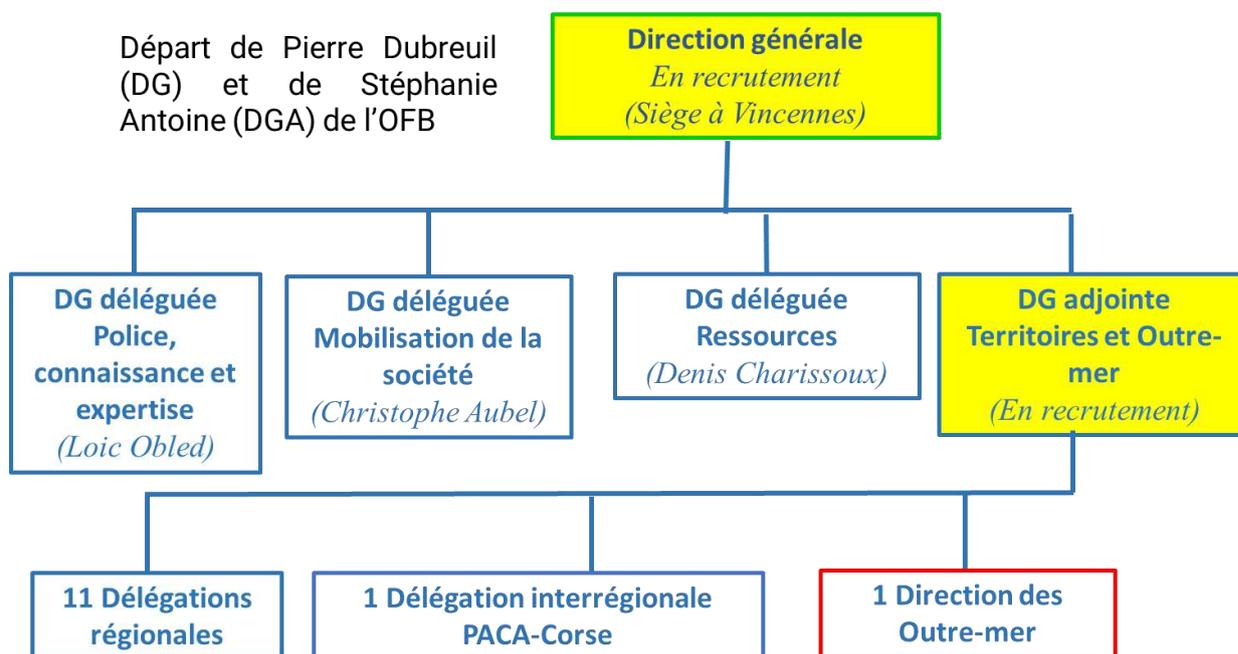
Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 17
 Adopté à l'unanimité

Mme Marie-Corinne LACASCADE est ainsi désignée élue déléguée auprès du Comité National d'Action Sociale pour représenter l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe.

Point 11 Proposition pour qu'ARBIG soit un invité permanent au CEB (Pour information)

La Présidente du CA de l'ARB-IG et Présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité fera la proposition, à la prochaine plénière, pour que l'ARB-IG soit invitée permanente au sein du CEB. L'ARB-IG pourra apporter son expertise lors des plénières ou lors de commissions du CEB sur les questions de biodiversité.

Point n°12 : Changement à la direction régionale de l'OFB (pour information)



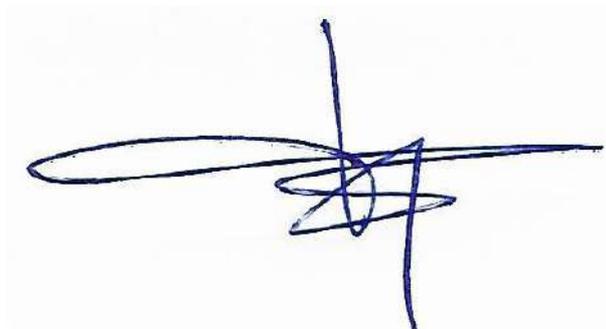
Le directeur général de l'OFB a été nommé directeur du Domaine national de Chambord. Ainsi, c'est Mr Denis CHARISSOUX, directeur général (DG) adjoint du Pôle Ressources qui assurera l'intérim de la direction générale jusqu'au recrutement du nouveau directeur.

Le poste de DG adjointe du Pôle Territoires et Outre-mer, qui est une grosse direction à l'OFB, est aussi à pourvoir. C'est la DGA qui gère la direction des Outre-mer dont dépend l'Antenne Antilles de l'OFB.

La Présidente annonce la date du prochain CA le 2 mars 9h pour le vote du budget.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 12h20.

La Présidence du conseil d'administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO

MTES

971-2023-03-10-00007

2023-09 APPROBATION DU CG 2022 0001

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 2 mars 2023

DELIBERATION 2023-09

Approbation du compte de gestion 2022

L'an deux mille vingt-trois, le 02 mars à 9h, les membres de Conseil d'administration régulièrement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO.

Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Jean-François BOYER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélié BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Myène MUSQUET	Caroline FOURCADE
CDL	Médhy BROUSSILLON	Eïse GALLAIS
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	
Association agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Josephine LADINE	Pauline COUVIN
FD de chasseurs GPE	Patrick PHILIS	Tony GAYADINE
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
Présent		3(2T+1S)
Visio		15
Pouvoir donné	3	S.DAGONIA donne pouvoir à P.BAILLET
		M.DUOLRMNE donne pouvoir à V.SENE
		M.OLAGNON donne pouvoir à F.BARTHELAT

Le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la délibération du Conseil Régional de Guadeloupe n°CR/20-905 du 20 novembre 2020 relative à la validation des statuts de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Office Français de la Biodiversité n°2020-41 du 26 novembre 2020 relative à la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe

Vu l'arrêté du préfet de la région Guadeloupe n° DEAL-RN 971-2021-02-11-001 du 11 février 2021 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe » ;

Vu la délibération 2022-07 adoptant le règlement intérieur du Conseil d'Administration de l'ARB-IG notamment l'article 7 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération environnementale « Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe » ;

Vu le rapport présenté en séance et la discussion qui s'en suit,

Considérant le compte de gestion 2022 accompagné de l'ensemble des pièces s'y rattachant, tel que dressé par le comptable assignataire de l'établissement public et dont la vue d'ensemble ci-dessous met en évidence les différentes composantes du résultat :

RESULTAT DE L'EXERCICE N				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur	Résultat ou solde
TOTAL DU BUDGET	401 065,00 €	631 923,12 €	530 000,00 €	760 858,12 €
Investissement	50 310,45 €			- 50 310,45 €
Fonctionnement	350 754,55 €	631 923,12 €	530 000,00 €	811 168,57 €
RESTES A REALISER				

	Dépenses	Recettes	Solde
TOTAL DES RAR			
Investissement			
Fonctionnement			
	RESULTAT CUMULE		
TOTAL	760 858,12 €		
Investissement	- 50 310,45 €		
Fonctionnement	811 168,57 €		

Considérant que le comptable assignataire a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre nécessaires,

Considérant qu'il y a identité de valeur entre les écritures du compte administratif 2022 de la Directrice par intérim, ordonnateur de l'établissement public, et des comptes de gestion correspondants du comptable assignataire,

APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver, conformément aux dispositions des articles R.2221-50 et 51 du CGCT, le compte de gestion de l'ARB-IG pour l'exercice comptable 2022 et décide d'approuver en conséquence :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} au 31 décembre 2022,
- L'exécution du budget 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

ARTICLE 2 : De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

ARTICLE 3 : La directrice par intérim de l'ARB-IG et le comptable assignataire sont chargés de l'exécution de la présente délibération

Nombre de votants : 21

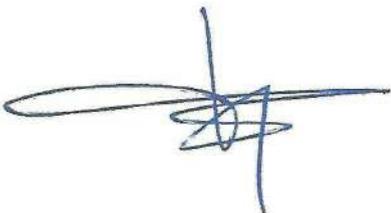
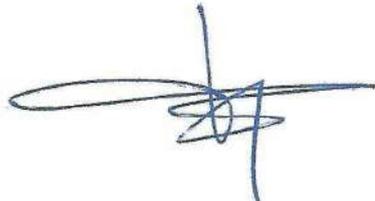
Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 21

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 2 mars 2023.

<p>La présidence :</p> <ul style="list-style-type: none">- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Basse-Terre dans un délai de 2 mois à compter de sa publication <p>le/...../2023</p> <p>A Basse-Terre, le 10/03/2023</p> 	<p>Fait à Basse-Terre, le 10/03/2023</p> <p>La Présidence du conseil d'administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe</p>  <p>Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO</p>
---	--

MTES

971-2023-03-14-00005

2023-10 ANNEXE CA 22 SIGNATURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

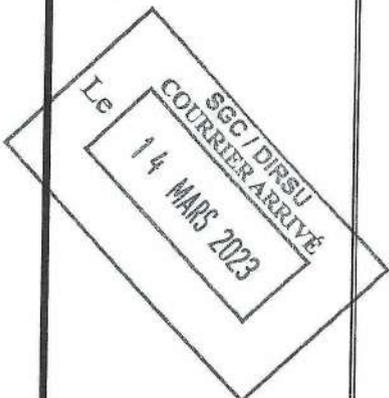
Autre établissement public administratif local : Agence Regionale de la Biodiversité des Iles de Guadeloupe (1)

(2) AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20009526300014

POSTE COMPTABLE : SGC Région Guadeloupe

M. 57



**Compte administratif
Voté par nature**

BUDGET : Budget Principal (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Autre établissement public administratif local : Agence Regionale de la Biodiversité des Iles de Guadeloupe (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20009526300014

POSTE COMPTABLE : SGC Région Guadeloupe

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : Budget Principal (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	14

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	16
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	21
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	22
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	23
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	24
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	26
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	30
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	33

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	35
A1.01 - Opérations non ventilables	37
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	38
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	41
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	42
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	43
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	46
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	49
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	52
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	53
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	56
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	58
A1.908 - Fonction 8 - Transports	61
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	65
A2.01 - Opérations non ventilables	67
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	68
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	71
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	72
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	73
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	76
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	79
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	82
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	83
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	84
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	87
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	89
A2.938 - Fonction 8 - Transports	92

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	96
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	97
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	101
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	102
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	103
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	105

B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	106
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	107
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	108
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	109
B3.1 - Etat des provisions constituées	110
B3.2 - Etalement des provisions	112
B4 - Etat des charges transférées	113
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	114
B6 - Prêts	115
B7.1 - Etat des emprunts garantis	116
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	117
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	118
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	119
B9 - Etat du personnel	120
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	122
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	123
B11.2 - Liste des établissements publics créés	124
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	125
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	126
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	127
B13 - Opérations liées aux cessions	128
B14 - Etat des travaux en régie	129
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	131
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	132
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	133
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	134
C2.1 - Situation des AP	136
C2.2 - Situation des AE	137
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	138
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	139
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	140
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	141
D6 - Actions de formation des élus	142
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	143
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	144
D9 - Identification des flux croisés	145
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	146
D11 - Décisions en matière de taux	148
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	149

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et

d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	69,41 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	55,51 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	7,96 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	44,49 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante a autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : .

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	401 065,00	631 923,12	530 000,00	A1	760 858,12
Investissement	50 310,45	0,00	0,00	A2	-50 310,45
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	350 754,55	631 923,12	530 000,00	A3	811 168,57

RESTES A REALISER (4)						
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	760 858,12
Investissement	A2 + B2	-50 310,45
Fonctionnement	A3 + B3	811 168,57

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET	A

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	350 754,55	G	631 923,12
	Section d'investissement	B	50 310,45	H	0,00

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	530 000,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	401 065,00	= G + H + I + J	1 161 923,12	

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	350 754,55	= G + I + K	1 161 923,12
	Section d'investissement	= B + D + F	50 310,45	= H + J + L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	401 065,00	= G + H + I + J + K + L	1 161 923,12

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	9 727,37	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	40 583,08	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		50 310,45	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 50 310,45	II 0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 0,00	IV 0,00

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	50 310,45	II + IV	0,00
--------------	----------------	------------------	----------------	-------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	50 310,45	II + IV + VI + VII	0,00
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		811 168,57		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	107 295,03	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	243 459,52	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	630 000,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)	0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	1 923,12
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	350 754,55	Total recettes de gestion des services	631 923,12
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 350 754,55	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 631 923,12

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 0,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	350 754,55	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	631 923,12
---	---------	-------------------	---	---------	-------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	530 000,00

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	350 754,55	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	1 161 923,12
---	-------------	-------------------	---	--------------	---------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	811 168,57
--	-------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	9 727,37	0,00	9 727,37
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	40 583,08	0,00	40 583,08
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		50 310,45	0,00	50 310,45

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00
---	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	107 295,03		107 295,03
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	243 459,52		243 459,52
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		350 754,55	0,00	350 754,55

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
 (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
 (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Hors chapitres opérations.
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
 (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
 (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
 (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
 (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
---	-------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00
--	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	1 923,12		1 923,12
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	630 000,00		630 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		631 923,12	0,00	631 923,12

Pour information R002 Résultat positif reporté	530 000,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		125 690,00	50 310,45	0,00	75 379,55	0,00	50 310,45
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	71 000,00	9 727,37	0,00	61 272,63	0,00	9 727,37
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	54 690,00	40 583,08	0,00	14 106,92	0,00	40 583,08
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		125 690,00	50 310,45	0,00	75 379,55	0,00	50 310,45
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		125 690,00	50 310,45	0,00	75 379,55	0,00	50 310,45
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00		0,00		0,00
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées		125 690,00	50 310,45	0,00	75 379,55	0,00	50 310,45

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		125 690,00	0,00	0,00	125 690,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	74 000,00	0,00	0,00	74 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		74 000,00	0,00	0,00	74 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		74 000,00	0,00	0,00	74 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	26 152,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	25 538,00	0,00	0,00	25 538,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		51 690,00	0,00	0,00	51 690,00
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'investissement cumulées		125 690,00	0,00	0,00	125 690,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	125 690,00	50 310,45	0,00	75 379,55	0,00	50 310,45
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	71 000,00	9 727,37	0,00	61 272,63	9 727,37
2031	Frais d'études	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	56 000,00	9 727,37	0,00	46 272,63	9 727,37
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	54 690,00	40 583,08	0,00	14 106,92	40 583,08
217838	Autre matériel informatique	30 690,00	0,00	0,00	30 690,00	0,00
217841	Matériel bureau, mobilier scolaires (mad)	0,00	15 960,30	0,00	-15 960,30	15 960,30
217848	Autres matériels bureau, mobiliers (mad)	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	2 985,18	0,00	-2 985,18	2 985,18
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	21 321,60	0,00	-21 321,60	21 321,60
2185	Matériel de téléphonie	3 000,00	316,00	0,00	2 684,00	316,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	125 690,00	50 310,45	0,00	75 379,55	50 310,45
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	125 690,00	50 310,45	0,00	75 379,55	50 310,45
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00		0,00		0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		125 690,00	0,00	0,00	125 690,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	74 000,00	0,00	0,00	74 000,00
13171	Subv. transf. Fonds social européen	74 000,00	0,00	0,00	74 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		74 000,00	0,00	0,00	74 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		74 000,00	0,00	0,00	74 000,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	26 152,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)</i>	25 538,00	0,00	0,00	25 538,00
28031	<i>Frais d'études</i>	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	11 200,00	0,00	0,00	11 200,00
2817838	<i>Autre matériel informatique (m. à dispo)</i>	6 138,00	0,00	0,00	6 138,00
2817848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	200,00	0,00	0,00	200,00
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		51 690,00	0,00	0,00	51 690,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		1 160 000,00	350 754,55	0,00	0,00	809 245,45	0,00	350 754,55
011	Charges à caractère général (3)	673 310,00	107 295,03	0,00	0,00	566 014,97	0,00	107 295,03
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	405 000,00	243 459,52	0,00	0,00	161 540,48		243 459,52
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 108 310,00	350 754,55	0,00	0,00	757 555,45	0,00	350 754,55
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles		1 108 310,00	350 754,55	0,00	0,00	757 555,45	0,00	350 754,55
023	Virement à la section d'investissement	26 152,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	25 538,00	0,00			25 538,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		51 690,00	0,00			51 690,00		0,00

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00							
--	-------------	--	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 160 000,00	350 754,55	0,00	0,00	809 245,45	0,00	350 754,55
--	---------------------	-------------------	-------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		630 000,00	631 923,12	0,00	0,00	-1 923,12
013	Atténuations de charges (3)	0,00	1 923,12	0,00	0,00	-1 923,12
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	630 000,00	630 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		630 000,00	631 923,12	0,00	0,00	-1 923,12
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		630 000,00	631 923,12	0,00	0,00	-1 923,12
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	530 000,00					
---	-------------------	--	--	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 160 000,00	1 161 923,12	0,00	0,00	-1 923,12
--	---------------------	---------------------	-------------	-------------	------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		1 160 000,00	350 754,55	0,00	0,00	809 245,45	0,00	350 754,55
011	Charges à caractère général (4)	673 310,00	107 295,03	0,00	0,00	566 014,97	0,00	107 295,03
60221	Combustibles et carburants	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
60222	Produits d'entretien	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
60224	Fournitures administratives	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00
60225	Livres, disques, cassettes (médiathèque)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
60226	Habillement et vêtements de travail	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00
60228	Autres fournitures consommables	2 200,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	298,30	0,00	0,00	-298,30	0,00	298,30
60623	Alimentation	0,00	2 570,87	0,00	0,00	-2 570,87	0,00	2 570,87
60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00	501,04	0,00	0,00	9 498,96	0,00	501,04
6064	Fournitures administratives	0,00	4 139,81	0,00	0,00	-4 139,81	0,00	4 139,81
611	Contrats de prestations de services	10 000,00	173,60	0,00	0,00	9 826,40	0,00	173,60
61221	Matériel roulant	0,00	8 484,90	0,00	0,00	-8 484,90	0,00	8 484,90
61228	Autres	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	17 850,00	0,00	0,00	-17 850,00	0,00	17 850,00
614	Charges locatives et de copropriété	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 500,00	2 859,69	0,00	0,00	-359,69	0,00	2 859,69
61551	Entretien matériel roulant	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	5 000,00	843,83	0,00	0,00	4 156,17	0,00	843,83
6188	Autres frais divers	0,00	250,00	0,00	0,00	-250,00	0,00	250,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	880,00	0,00	0,00	-880,00	0,00	880,00
6228	Divers	20 000,00	38 948,00	0,00	0,00	-18 948,00	0,00	38 948,00
6236	Catalogues et imprimés	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	15 000,00	16 672,54	0,00	0,00	-1 672,54	0,00	16 672,54
6251	Voyages, déplacements et missions	30 000,00	11 318,27	0,00	0,00	18 681,73	0,00	11 318,27
6262	Frais de télécommunications	3 000,00	1 504,18	0,00	0,00	1 495,82	0,00	1 504,18
6288	Autres services extérieurs	421 610,00	0,00	0,00	0,00	421 610,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	405 000,00	243 459,52	0,00	0,00	161 540,48		243 459,52
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00		0,00
64111	Rémunération principale titulaires	184 000,00	41 436,12	0,00	0,00	142 563,88		41 436,12
64113	NBI	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00		0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
64131	Rémunérations	83 000,00	116 731,75	0,00	0,00	-33 731,75		116 731,75
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	51 000,00	64 316,00	0,00	0,00	-13 316,00		64 316,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	32 000,00	19 875,35	0,00	0,00	12 124,65		19 875,35
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00		0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	19 000,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00		0,00
64732	Alloc. chômage versées aux ASSEDIC	13 000,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00		0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	120,00	0,00	0,00	-120,00		120,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	980,30	0,00	0,00	-980,30		980,30
6488	Autres	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
65316	Frais de représentation du maire	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 108 310,00	350 754,55	0,00	0,00	757 555,45	0,00	350 754,55
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles		1 108 310,00	350 754,55	0,00	0,00	757 555,45	0,00	350 754,55
023	Virement à la section d'investissement	26 152,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	25 538,00	0,00			25 538,00		0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	25 538,00	0,00			25 538,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		51 690,00	0,00			51 690,00		0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
--------------------------------	------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Dépenses engagées non mandatées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		630 000,00	631 923,12	0,00	0,00	-1 923,12
013	Atténuations de charges (4)	0,00	1 923,12	0,00	0,00	-1 923,12
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	1 923,12	0,00	0,00	-1 923,12
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	630 000,00	630 000,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	330 000,00	330 000,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		630 000,00	631 923,12	0,00	0,00	-1 923,12
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		630 000,00	631 923,12	0,00	0,00	-1 923,12
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Recettes justifiées non titrées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	14 Plan de relance (crise sanitaire)	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20		21			22		
		Services communs		Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
		201 Services communs	202 Plan de relance (crise sanitaire)	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		35 Plan de relance (crise sanitaire)	39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					418 Autres actions
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées			428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50		51						
		Services communs		Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	502 Plan de relance (crise sanitaire)	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63			
					Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	79	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	Plan de relance (crise sanitaire)	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86	87	88	89	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures	Liaisons multimodales	Circulations douces	Plan de relance (crise sanitaire)	Sécurité	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	14 Plan de relance (crise sanitaire)	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20		21			22		
		Services communs		Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
		201 Services communs	202 Plan de relance (crise sanitaire)	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		35 Plan de relance (crise sanitaire)	39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42							
		Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées			428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50		51						
		Services communs		Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	502 Plan de relance (crise sanitaire)	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63			
					Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
6311 Laboratoire	6312 Autres							
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoisement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	79	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	Plan de relance (crise sanitaire)	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
				DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86	87	88	89	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures	Liaisons multimodales	Circulations douce	Plan de relance (crise sanitaire)	Sécurité	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615 sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPOLGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2131 Constructions - Bâtiments	30	07/05/2021
L	21311 Constructions bâtiments administratifs	30	07/05/2021
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5	07/05/2021
L	2185 Matériel de téléphonie	3	07/05/2021

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – EMPRUNTS GARANTIS	B7.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B7.2

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	631 923,12
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV- ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES	B8.1.2

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES
(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES	B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			35 023,14	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			35 023,14	0,00	
21/04/2022	Matériel de bureau - locaux jardin botanique	2022-000005	13 385,54	0,00	5
09/09/2022	ACHAT MOBILE+FORFAIT	2022-000004	316,00	0,00	3
15/11/2022	Matériel informatique 2022	2022-000006	21 321,60	0,00	5
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES	B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	B13

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	B14

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	0,00
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	0,00
23	<i>Immobilisations en cours</i>	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	<i>Travaux en régie</i>		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	B14

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	0.00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0.00 %

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B15.1

B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	B15.2

B15.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		51 690,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		51 690,00	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	3 000,00	0,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	11 200,00	0,00
2817838	<i>Autre matériel informatique (m. à dispo)</i>	6 138,00	0,00
2817848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	4 000,00	0,00
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	1 000,00	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	200,00	0,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (4)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (4)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (4)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	26 152,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV - II (5) 0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C.2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D’ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D’ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D’ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l’affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l’année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d’AE affectées dans l’année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d’AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l’année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)	0,00
-----------------------	------------	-------------	-------------------------------	-------------

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	D3.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
			0,00	0,00	0
Mise à disposition			0,00	0,00	
			0,00	0,00	0
Affectation			0,00	0,00	
			0,00	0,00	0
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
			0,00	0,00	0
Divers			0,00	0,00	
			0,00	0,00	0

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	D3.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
			0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
			0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition							0,00	0,00	
			0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation							0,00	0,00	
			0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
			0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme							0,00	0,00	
			0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							0,00	0,00	
			0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	D5

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D6

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7	D7

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
	Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – COMPTE D'EMPLOI DU FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT (en application de l'article 7 du décret n°2000-992 du 6 octobre 2000)	D8

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	D9

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	125 690,00	50 310,45	0,00	75 379,55
RECETTES	125 690,00	0,00	0,00	125 690,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 160 000,00	350 754,55	0,00	809 245,45
RECETTES	1 160 000,00	1 161 923,12	0,00	-1 923,12

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	125 690,00	50 310,45	0,00	75 379,55
RECETTES	125 690,00	0,00	0,00	125 690,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 160 000,00	350 754,55	0,00	809 245,45
RECETTES	1 160 000,00	1 161 923,12	0,00	-1 923,12

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	125 690,00	50 310,45	0,00	75 379,55
RECETTES	125 690,00	0,00	0,00	125 690,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 160 000,00	350 754,55	0,00	809 245,45
RECETTES	1 160 000,00	1 161 923,12	0,00	-1 923,12
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 285 690,00	401 065,00	0,00	884 625,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 285 690,00	1 161 923,12	0,00	123 766,88

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES							IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS							D11
Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)	
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part communale des ressources							
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00	

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 21

VOTES :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 23/03/2022

Présenté par Le Président (1),

A Basse-Terre, le 06/04/2022

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Basse-Terre, le 06/04/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Camille PELAGE	
Charly VINCENT	
Daniel SERGENT	
David MONTOUT	
Fabrice JASARON	
Ferdy LOUISY	
Franck CHAULET	
Jean-Michel ZAMMITE	
Joséphine LADINE	
Loic TONTON	
Marie-Corinne LACASCADE	
Marion OLAGNON	
Patricia BAILLET	
Patrick DOLLIN	
Sheila RAMPATH	
Sophie BEDEL	
Sylvie DAGONIA	
Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/04/2022, et de la publication le

A Basse-Terre, le 12/04/2022

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

ARRETE ET SIGNATURES



Présenté par le Président,
A Basse-Terre, le 02/03/2023
Le Président,

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.
A Basse-Terre, le 02/03/2023

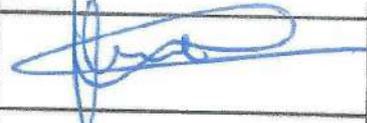
Nombre de membres en exercice : 28
 Nombre de membres présents : 17
 Nombre de suffrages exprimés : 20
 VOTES : Pour : 20
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 08/02/2023

Les membres du Conseil d'administration,

Danny LAYBOURNE	
Patricia BAILLET	
Sylvie DAGONIA	
Sheila RAMPATH	
Loic TONTON	
David MONTOUT	
Jean-Marie PILLI	
Fabrice JASARON	
Fabien BARTHELAT	
Jean-Michel ZAMMITE	
Valérie SENE	
Franck CHAULET	
Mylène MUSQUET	

ARRETE ET SIGNATURES

Médhy BROUSSILLON	
Marie-Luce PENCHARD	
Isabelle AMIREILLE-JOMIE	
Claudie PAVIS	
Patrick PHILIS	
Maguy DULORME	
Marc GAYOT	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 14.mars.2023..., et de la publication le

A Basse-Terre, le ...14.mars.2023.....

MTES

971-2023-03-10-00008

2023-10 APPROBATION DU CA 2022 0001

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 2 mars 2023

DELIBERATION 2023-10

Approbation du compte administratif 2022

L'an deux mille vingt-trois, le 02 mars à 9h, les membres de Conseil d'administration régulièrement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO.

Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Jean-François BOYER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Caroline FOURCADE
CDL	Médhy BROUSSILLON	Eise GALLAIS
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIRELLE-JOMIE	
Association agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Josephine LADINE	Pauline COUVIN
FD de chasseurs GPE	Patrick PHILIS	Tony GAYADINE
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
Présent		3(2T+1S)
Visio		15
Pouvoir donné	3	S.DAGONIA donne pouvoir à P.BAILLET
		M.DUOLRMNE donne pouvoir à V.SENE
		M.OLAGNON donne pouvoir à F.BARTHELAT

Le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la délibération du Conseil Régional de Guadeloupe n°CR/20-905 du 20 novembre 2020 relative à la validation des statuts de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Office Français de la Biodiversité n°2020-41 du 26 novembre 2020 relative à la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe

Vu l'arrêté du préfet de la région Guadeloupe n° DEAL-RN 971-2021-02-11-001 du 11 février 2021 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe » ;

Vu la délibération 2022-07 adoptant le règlement intérieur du Conseil d'Administration de l'ARB-IG notamment l'article 7 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération environnementale « Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe » ;

Vu le rapport présenté en séance et la discussion qui s'en suit,

Considérant la présentation du compte administratif 2022 établi par la Directrice par intérim de l'établissement, ordonnateur de l'établissement public, dont les éléments principaux peuvent se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2022
Total cumulé	401 065,00 €	1 161 923,12 €	760 858,12 €
Investissement	50 310,45 €		- 50 310,45 €
Fonctionnement	350 754,55 €	1 161 923,12 €	811 168,57 €

Considérant que le compte de gestion dressé par le comptable est en tous points conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

**APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE (hors de la présence de la Présidente)
DECIDE**

ARTICLE 1 : D'adopter le compte administratif de l'ARB-IG pour l'exercice comptable 2022 tel que présenté en annexe et décide en conséquence :

- De donner acte de la présentation du compte administratif 2022,
- De constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion,
- D'arrêter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euro (€)

ARTICLE 2 : La directrice par intérim de l'ARB-IG et le comptable assignataire sont chargés de l'exécution de la présente délibération

Nombre de votants : 20

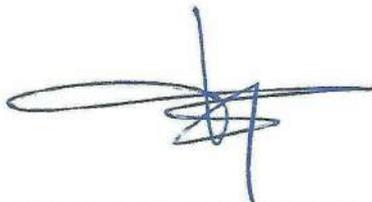
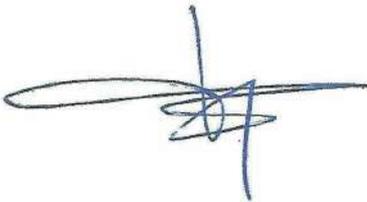
Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 20

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 2 mars 2023.

<p>La présidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, - Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Basse-Terre dans un délai de 2 mois à compter de sa publication <p>le/...../2023</p> <p>A Basse-Terre, le 10/03/2023</p> 	<p>Fait à Basse-Terre, le 10/03/2023</p> <p>La Présidence du conseil d'administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe</p>  <p>Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO</p>
--	--

MTES

971-2023-03-10-00009

2023-11 AFFECTATION DE RESULTAT 2022 0001

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 2 mars 2023

DELIBERATION 2023-11

Affectation du résultat 2022

L'an deux mille vingt-trois, le 02 mars à 9h, les membres de Conseil d'administration régulièrement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO.

Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Jean-François BOYER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélié BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Myéne MUSQUET	Caroline FOURCADE
CDL	Médhy BROUSSILLON	Eïse GALLAIS
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIRELLE-JOMIE	
Association agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Josephine LADINE	Pauline COUVIN
FD de chasseurs GPE	Patrick PHILIS	Tony GAYADINE
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
Présent		3(2T+1S)
Visio		16
Pouvoir donné	3	S.DAGONIA donne pouvoir à P.BAILLET
		M.DUOLRMNE donne pouvoir à V.SENE
		M.OLAGNON donne pouvoir à F.BARTHELAT

Le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la délibération du Conseil Régional de Guadeloupe n°CR/20-905 du 20 novembre 2020 relative à la validation des statuts de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Office Français de la Biodiversité n°2020-41 du 26 novembre 2020 relative à la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe

Vu l'arrêté du préfet de la région Guadeloupe n° DEAL-RN 971-2021-02-11-001 du 11 février 2021 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe » ;

Vu la nomenclature M57 applicable à l'ARB-IG ;

Vu le rapport présenté en séance et la discussion qui s'en suit,

APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE

DECIDE

ARTICLE 1 : De procéder au sein du budget primitif de 2023 de l'ARB-IG à :

- L'affectation de 50 310,45€ au compte R1068 en section d'investissement
- La reprise de 760 858,12€ au compte R002 en section de fonctionnement,

ARTICLE 2 : La directrice par intérim de l'ARB-IG et le comptable assignataire sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 21

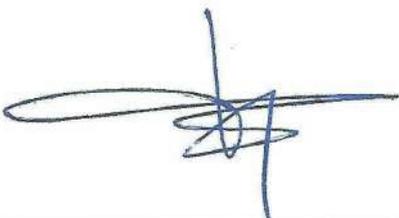
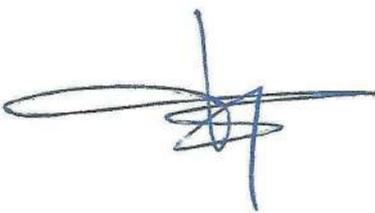
Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 21

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 2 mars 2023.

<p>La présidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, - Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Basse-Terre dans un délai de 2 mois à compter de sa publication <p>le/...../2023</p> <p>A Basse-Terre, le 10/03/2023</p> 	<p>Fait à Basse-Terre, le 10/03/2023</p> <p>La Présidence du conseil d'administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe</p>  <p>Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO</p>
--	--

MTES

971-2023-03-10-00010

2023-12 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023
0001

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 2 mars 2023

DELIBERATION 2023-12

Adoption du budget primitif 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 02 mars à 9h, les membres de Conseil d'administration régulièrement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO.

Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Jean-François BOYER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Myène MUSQUET	Caroline FOURCADE
CDL	Médhy BROUSSILLON	Elise GALLAIS
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIRELLE-JOMIE	
	Claudie PAVIS	Alice PICAN
Association agréées pour la protection de l'environnement	Josephine LADINE	Pauline COUVIN
	Patrick PHILIS	Tony GAYADINE
FD de chasseurs GPE	Franck CHAULET	Didier COFFRE
CCI/CTIG	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Chambre agriculture	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Comité des pêches	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Personnalité qualifiée	Marc GAYOT	Julien GERARD
Représentant du personnel		
Présent		3(2T+1S)
Visio		16
Pouvoir donné	3	S.DAGONIA donne pouvoir à P.BAILLET
		M.DUOLRMNE donne pouvoir à V.SENE
		M.OLAGNON donne pouvoir à F.BARTHELAT

Le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article 5217-10-6 ;

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la délibération du Conseil Régional de Guadeloupe n°CR/20-905 du 20 novembre 2020 relative à la validation des statuts de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Office Français de la Biodiversité n°2020-41 du 26 novembre 2020 relative à la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe

Vu l'arrêté du préfet de la région Guadeloupe n° DEAL-RN 971-2021-02-11-001 du 11 février 2021 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe » ;

Vu la délibération 2022-07 adoptant le règlement intérieur du Conseil d'Administration de l'ARB-IG notamment l'article 7 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération environnementale « Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe » ;

Considérant que l'ARB-IG doit avoir un budget primitif 2023 validé par le Conseil d'Administration pour affecter et autoriser les dépenses nécessaires pour l'année 2023.

Considérant le document de présentation placé en annexe, conforme à l'instruction budgétaire et comptable M57 développée, présentant l'équilibre budgétaire par section et par chapitre,

Considérant que le Conseil d'Administration dispose jusqu'au 15 avril de chaque année pour arrêter définitivement le budget primitif de l'ARB de l'exercice auquel il se rapporte,

Vu le rapport présenté en séance et la discussion qui s'en suit,

APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver le budget primitif de l'ARB-IG pour l'exercice comptable 2023, dans les conditions présentées en annexe,

ARTICLE 2 : D'autoriser la directrice par intérim de l'ARB-IG à procéder à des virements de crédits selon les dispositions de l'article 5217-10-6, et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

ARTICLE 3 : Dit que la faculté de procéder à des virements de crédits confiée à la directrice par intérim de l'ARB-IG ne s'applique aux dépenses de personnel.

ARTICLE 4 : La directrice par intérim de l'ARB-IG et le comptable assignataire sont chargés de l'exécution de la présente délibération

Nombre de votants : 22

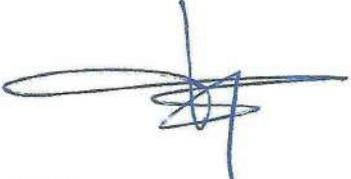
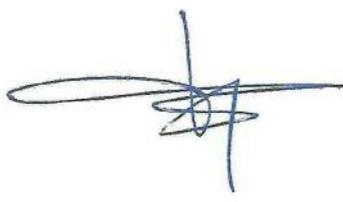
Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 22

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 2 mars 2023.

<p>La présidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, - Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Basse-Terre dans un délai de 2 mois à compter de sa publication <p>le/...../2023</p> <p>A Basse-Terre, le 10/03/2023</p> 	<p>Fait à Basse-Terre, le 10/03/2023</p> <p>La Présidence du conseil d'administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe</p>  <p>Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO</p>
--	--

MTES

971-2023-03-14-00006

2023-12 ANNEXE BP 2023 SIGNATURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Autre établissement public administratif local : Agence Regionale de la Biodiversité des Iles de Guadeloupe (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20009526300014

POSTE COMPTABLE : SGC Région Guadeloupe

M. 57



Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : Budget Principal (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Autre établissement public administratif local : Agence Regionale de la Biodiversité des Iles de Guadeloupe (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20009526300014

POSTE COMPTABLE : SGC Région Guadeloupe

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : Budget Principal (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	40
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	41
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	42
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	43
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	44
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	47
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	48
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	50

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	61,79 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	171,92 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	42,47 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-71,92 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°. du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	401 065,00	631 923,12	530 000,00	A1	760 858,12
Investissement	50 310,45	0,00	0,00	(3) A2	-50 310,45
Fonctionnement	350 754,55	631 923,12	530 000,00	(4) A3	811 168,57

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	760 858,12
Investissement	A2 + B2	-50 310,45
Fonctionnement	A3 + B3	811 168,57

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	330 653,03	380 963,48

+ + +

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		50 310,45	0,00

= = =

Total de la section d'investissement (2)		380 963,48	380 963,48
---	--	-------------------	-------------------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 451 346,12	690 488,00

+ + +

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	760 858,12

= = =

Total de la section de fonctionnement (3)		1 451 346,12	1 451 346,12
--	--	---------------------	---------------------

TOTAL DU BUDGET (4)		1 832 309,60	1 832 309,60
----------------------------	--	---------------------	---------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL		0,00
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL		0,00
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	71 000,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	54 690,00	0,00	72 200,00	0,00	72 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	209 053,03	0,00	209 053,03
Total des dépenses d'équipement		125 690,00	0,00	293 253,03	0,00	293 253,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		125 690,00	0,00	293 253,03	0,00	293 253,03

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		37 400,00	0,00	37 400,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		37 400,00	0,00	37 400,00

TOTAL	125 690,00	0,00	330 653,03	0,00	330 653,03
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	50 310,45
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	380 963,48
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	74 000,00	0,00	29 000,00	0,00	29 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		74 000,00	0,00	29 000,00	0,00	29 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	50 310,45	0,00	50 310,45
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	50 310,45	0,00	50 310,45
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		74 000,00	0,00	79 310,45	0,00	79 310,45

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	26 152,00		254 653,03	0,00	254 653,03
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	25 538,00		9 600,00	0,00	9 600,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		37 400,00	0,00	37 400,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		51 690,00		301 653,03	0,00	301 653,03

TOTAL	125 690,00	0,00	380 963,48	0,00	380 963,48
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00

=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					380 963,48

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	264 253,03
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	673 310,00	0,00	432 584,09	0,00	432 584,09
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	405 000,00	0,00	733 509,00	0,00	733 509,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	30 000,00	0,00	21 000,00	0,00	21 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 108 310,00	0,00	1 187 093,09	0,00	1 187 093,09
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 108 310,00	0,00	1 187 093,09	0,00	1 187 093,09

023	Virement à la section d'investissement (4)	26 152,00	0,00	254 653,03	0,00	254 653,03
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	25 538,00	0,00	9 600,00	0,00	9 600,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		51 690,00	0,00	264 253,03	0,00	264 253,03

TOTAL	1 160 000,00	0,00	1 451 346,12	0,00	1 451 346,12
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 451 346,12
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	10 488,00	0,00	10 488,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	630 000,00	0,00	680 000,00	0,00	680 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		630 000,00	0,00	690 488,00	0,00	690 488,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		630 000,00	0,00	690 488,00	0,00	690 488,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	630 000,00	0,00	690 488,00	0,00	690 488,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	760 858,12
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 451 346,12
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	264 253,03
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	12 000,00	0,00	12 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	72 200,00	37 400,00	109 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	209 053,03	0,00	209 053,03
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		293 253,03	37 400,00	330 653,03

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	50 310,45
---	--	------------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	380 963,48
---	---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	432 584,09		432 584,09
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	733 509,00		733 509,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	21 000,00	0,00	21 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	9 600,00	9 600,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		254 653,03	254 653,03
Dépenses de fonctionnement – Total		1 187 093,09	264 253,03	1 451 346,12

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 451 346,12
---	--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	29 000,00	0,00	29 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	37 400,00	37 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		9 600,00	9 600,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		254 653,03	254 653,03
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		29 000,00	301 653,03	330 653,03

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	50 310,45
---------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	380 963,48
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	10 488,00		10 488,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	680 000,00		680 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		690 488,00	0,00	690 488,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	760 858,12
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 451 346,12
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		125 690,00	0,00	0,00	330 653,03	0,00	0,00	330 653,03	330 653,03
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	71 000,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	54 690,00	0,00	0,00	72 200,00	0,00	0,00	72 200,00	72 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	209 053,03	0,00	0,00	209 053,03	209 053,03
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		125 690,00	0,00	0,00	293 253,03	0,00	0,00	293 253,03	293 253,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		125 690,00	0,00	0,00	293 253,03	0,00	0,00	293 253,03	293 253,03
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			37 400,00	0,00		37 400,00	37 400,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			37 400,00	0,00		37 400,00	37 400,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	50 310,45
---	------------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	380 963,48
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		125 690,00	0,00	330 653,03	0,00	330 653,03
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	74 000,00	0,00	29 000,00	0,00	29 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		74 000,00	0,00	29 000,00	0,00	29 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		74 000,00	0,00	29 000,00	0,00	29 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	26 152,00		254 653,03	0,00	254 653,03
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	25 538,00		9 600,00	0,00	9 600,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		37 400,00	0,00	37 400,00
Total des recettes d'ordre		51 690,00		301 653,03	0,00	301 653,03

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	50 310,45
---------------------------------------	------------------

Total des recettes d'investissement cumulées	380 963,48
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	125 690,00	0,00	0,00	330 653,03	0,00	0,00	330 653,03	330 653,03
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	71 000,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
2031 Frais d'études	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051 Concessions, droits similaires	56 000,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	54 690,00	0,00	0,00	72 200,00	0,00	0,00	72 200,00	72 200,00
2158 Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
217838 Autre matériel informatique	30 690,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217841 Matériel bureau, mobilier scolaires (mad)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217848 Autres matériels bureau, mobiliers (mad)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181 Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831 Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838 Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
2185 Matériel de téléphonie	3 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
2188 Autres immobilisations corporelles	1 000,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00	1 200,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	209 053,03	0,00	0,00	209 053,03	209 053,03
2315 Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	209 053,03	0,00	0,00	209 053,03	209 053,03
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	125 690,00	0,00	0,00	293 253,03	0,00	0,00	293 253,03	293 253,03
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		125 690,00	0,00	0,00	293 253,03	0,00	0,00	293 253,03	293 253,03
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			37 400,00	0,00		37 400,00	37 400,00
21838	Autre matériel informatique	0,00			21 400,00	0,00		21 400,00	21 400,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00			16 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			37 400,00	0,00		37 400,00	37 400,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		125 690,00	0,00	330 653,03	0,00	330 653,03
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	74 000,00	0,00	29 000,00	0,00	29 000,00
13171	Subv. transf. Fonds social européen	74 000,00	0,00	29 000,00	0,00	29 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		74 000,00	0,00	29 000,00	0,00	29 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		74 000,00	0,00	29 000,00	0,00	29 000,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	26 152,00		254 653,03	0,00	254 653,03
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	25 538,00		9 600,00	0,00	9 600,00
28031	<i>Frais d'études</i>	3 000,00		0,00	0,00	0,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	11 200,00		0,00	0,00	0,00
2817838	<i>Autre matériel informatique (m. à dispo)</i>	6 138,00		0,00	0,00	0,00
2817841	<i>Matériel de bureau et mobilier scolaires</i>	0,00		2 677,00	0,00	2 677,00
2817848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	4 000,00		0,00	0,00	0,00
281831	<i>Matériel informatique scolaire</i>	0,00		4 264,00	0,00	4 264,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	0,00		2 554,00	0,00	2 554,00
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	1 000,00		105,00	0,00	105,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	200,00		0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>	0,00		37 400,00	0,00	37 400,00
217841	<i>Matériel bureau, mobilier scolaires (mad)</i>	0,00		16 000,00	0,00	16 000,00
21831	<i>Matériel informatique scolaire</i>	0,00		21 400,00	0,00	21 400,00
Total des recettes d'ordre		51 690,00		301 653,03	0,00	301 653,03

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Sauf 165, 166 et 16449.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 160 000,00	0,00	0,00	1 451 346,12	0,00	0,00	1 451 346,12	1 451 346,12
011	Charges à caractère général (3)	673 310,00	0,00	0,00	432 584,09	0,00	0,00	432 584,09	432 584,09
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	405 000,00	0,00		733 509,00	0,00		733 509,00	733 509,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	30 000,00	0,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00	21 000,00	21 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 108 310,00	0,00	0,00	1 187 093,09	0,00	0,00	1 187 093,09	1 187 093,09
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 108 310,00	0,00	0,00	1 187 093,09	0,00	0,00	1 187 093,09	1 187 093,09
023	Virement à la section d'investissement	26 152,00			254 653,03	0,00		254 653,03	254 653,03
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	25 538,00			9 600,00	0,00		9 600,00	9 600,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		51 690,00			264 253,03	0,00		264 253,03	264 253,03

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées
1 451 346,12

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		630 000,00	0,00	690 488,00	0,00	690 488,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	10 488,00	0,00	10 488,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	630 000,00	0,00	680 000,00	0,00	680 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		630 000,00	0,00	690 488,00	0,00	690 488,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		630 000,00	0,00	690 488,00	0,00	690 488,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	760 858,12
--	-------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 451 346,12
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 160 000,00	0,00	0,00	1 451 346,12	0,00	0,00	1 451 346,12	1 451 346,12
011	Charges à caractère général (4)	673 310,00	0,00	0,00	432 584,09	0,00	0,00	432 584,09	432 584,09
60221	Combustibles et carburants	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60222	Produits d'entretien	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60224	Fournitures administratives	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60225	Livres, disques, cassettes (médiathèque)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60226	Habillement et vêtements de travail	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60228	Autres fournitures consommables	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	60 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
611	Contrats de prestations de services	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61221	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61228	Autres	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 500,00	0,00	0,00	632,09	0,00	0,00	632,09	632,09
61551	Entretien matériel roulant	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	5 000,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	952,00	0,00	0,00	952,00	952,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6228	Divers	20 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6236	Catalogues et imprimés	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Agence Regionale de la Biodiversité des Iles de Guadeloupe - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6238	Divers	15 000,00	0,00		58 000,00	0,00	0,00	58 000,00	58 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	30 000,00	0,00		47 000,00	0,00	0,00	47 000,00	47 000,00
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6262	Frais de télécommunications	3 000,00	0,00		9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00		14 000,00	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00
6288	Autres services extérieurs	421 610,00	0,00		34 500,00	0,00	0,00	34 500,00	34 500,00
63512	Taxes foncières	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	405 000,00	0,00		733 509,00	0,00		733 509,00	733 509,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00		400,00	0,00		400,00	400,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 000,00	0,00		8 500,00	0,00		8 500,00	8 500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00		1 200,00	0,00		1 200,00	1 200,00
64111	Rémunération principale titulaires	184 000,00	0,00		55 400,00	0,00		55 400,00	55 400,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		1 100,00	0,00		1 100,00	1 100,00
64113	NBI	3 000,00	0,00		400,00	0,00		400,00	400,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		77 100,00	0,00		77 100,00	77 100,00
64131	Rémunérations	83 000,00	0,00		164 300,00	0,00		164 300,00	164 300,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		186 300,00	0,00		186 300,00	186 300,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00		45 800,00	0,00		45 800,00	45 800,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	51 000,00	0,00		121 100,00	0,00		121 100,00	121 100,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	32 000,00	0,00		33 700,00	0,00		33 700,00	33 700,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00		16 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	19 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64732	Alloc. chômage versées aux ASSEDIC	13 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00		1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		21 209,00	0,00		21 209,00	21 209,00
6488	Autres	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	30 000,00	0,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00	21 000,00	21 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	25 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65316	Frais de représentation du maire	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00		6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 108 310,00	0,00	0,00	1 187 093,09	0,00	0,00	1 187 093,09	1 187 093,09
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 108 310,00	0,00	0,00	1 187 093,09	0,00	0,00	1 187 093,09	1 187 093,09
023	Virement à la section d'investissement	26 152,00			254 653,03	0,00		254 653,03	254 653,03
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	25 538,00			9 600,00	0,00		9 600,00	9 600,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	25 538,00			9 600,00	0,00		9 600,00	9 600,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		51 690,00			264 253,03	0,00		264 253,03	264 253,03

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		630 000,00	0,00	690 488,00	0,00	690 488,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	10 488,00	0,00	10 488,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	0,00	0,00	10 488,00	0,00	10 488,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	630 000,00	0,00	680 000,00	0,00	680 000,00
74718	Autres participations Etat	330 000,00	0,00	380 000,00	0,00	380 000,00
7472	Participation régions	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		630 000,00	0,00	690 488,00	0,00	690 488,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		630 000,00	0,00	690 488,00	0,00	690 488,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		07-06-2021
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	21311 Constructions bâtiments administratifs	30	07/06/2021
L	21828 Autres matériels	5	07/06/2021
L	21838 autre matériel informatique	5	07/06/2021
L	21848 Autre matériel de bureau et mobilier	5	07/06/2021
L	2185 Matériel de téléphonie	3	07/06/2021
L	2188 Autres immobilisations corporelles	5	07/06/2021

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	19 581,21	8 702,76
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	690 488,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	8 702,76	8 702,76	2 175,69	0,00	0,00	19 581,21
Location longue durée	2022	BAMY (System Lease)	4	8 702,76	0,00	8 702,76	8 702,76	2 175,69	0,00	0,00	19 581,21
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				8 702,76	0,00	8 702,76	8 702,76	2 175,69	0,00	0,00	19 581,21

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Assistant administratif et financier	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur par intérim	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		4,00	0,00	4,00	2,00	2,00	4,00
Chargé de mission	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Chargé de mission	A	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
Ingénieur détaché FCPM	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Stagiaire ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		6,00	0,00	6,00	2,00	4,00	6,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

Agence Regionale de la Biodiversité des Iles de Guadeloupe - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2023

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.
332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6* : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépendances de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	50 310,45	50 310,45

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		264 253,03	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		264 253,03	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00
2817838	Autre matériel informatique (m. à dispo)	0,00	0,00
2817841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	2 677,00	0,00
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	4 264,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	2 554,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	105,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	254 653,03	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	264 253,03	0,00	0,00	50 310,45	314 563,48

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	50 310,45
Ressources propres disponibles	IV	314 563,48
Solde	V = IV – II (8)	264 253,03

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le Président (1),

A Basse-Terre, le 01/01/2000

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Basse-Terre, le 02/03/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Camille PELAGE	
Charly VINCENT	
Daniel SERGENT	
David MONTOUT	
Fabrice JASARON	
Ferdy LOUISY	
Franck CHAULET	
Jean-Michel ZAMMITE	
Joséphine LADINE	
Loic TONTON	
Marie-Corinne LACASCADE	
Marion OLAGNON	
Patricia BAILLET	
Patrick DOLLIN	
Sheila RAMPATH	
Sophie BEDEL	
Sylvie DAGONIA	
Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Basse-Terre, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président,
A Basse-Terre, le 02/03/2023
Le Président,



Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de suffrages exprimés : 22
 VOTES : Pour : 22
 Contre : 0
 Abstention : 0

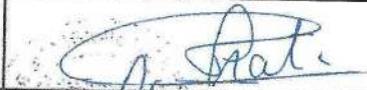
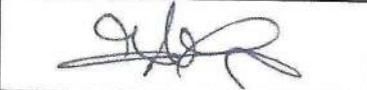
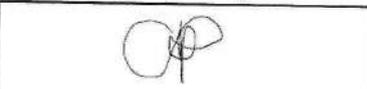
Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.
A Basse-Terre, le 02/03/2023

Date de convocation : 08/02/2023

Les membres du Conseil d'administration,

Danny LAYBOURNE	
Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	
Patricia BAILLET	
Sylvie DAGONIA	
Sheila RAMPATH	
Loic TONTON	
David MONTOUT	
Jean-Marie PILLI	
Fabrice JASARON	
Fabien BARTHELAT	
Jean-Michel ZAMMITE	
Valérie SENE	
Pauline COUVIN	

ARRETE ET SIGNATURES

Franck CHAULET	
Mylene MUSQUET	
Médhy BROUSSILLON	
Marie-Luce PENCHARD	
Isabelle AMIREILLE-JOMIE	
Claudie PAVIS	
Patrick PHILIS	
Maguy DULORME	
Marc GAYOT	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 14 mars 2023, et de la publication le

A Basse-Terre, le 14 mars 2023.....

MTES

971-2023-03-14-00008

2023-13 ANNEXE VACANCE DE POSTE 0001

OUVERTURE DES VACANCES DE POSTES

Emploi/Poste	Expérience souhaitée	Date de création ou modification	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Catégorie hiérarchique			Grade (G) rattaché (s) à cet emploi	Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (articles 3-3 de la loi du 26/01/1983)		Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Grade de l'agent qui occupe le poste	Identité agent en fonction sur le poste (1)
			Temps complet	Temps non complet	A	B	C		oui	non				
Botaniste	3 ans minimum	02-févr-23	35		X	X		Ingénieur-attaché-technicien principal 1ère ou 2ème classe	X			1		
Botaniste	Pas de minimum requis	02-févr-23	35		X	X		Ingénieur-attaché-technicien principal 1ère ou 2ème classe	X			1		
Chargé(e) de mission "La planète revêtue des Més de Citadodurp"	2 ans minimum	02-févr-23	35		X	X		Technicien principal 1ère ou 2ème classe ou Attaché-technicien principal de 1ère ou 2ème classe - Adjoint technique	X			1		
Logisticien(ne)	Pas de minimum requis	02-févr-23	35		X	X		Attaché-Ingénieur-Technicien principal 1ère ou 2ème classe-Rédacteur-Rédacteur principal	X			1		
Chargé(e) de mission TVB	2 ans minimum	02-mars-23	35		X	X		Attaché-Ingénieur-Technicien principal 1ère ou 2ème classe-Rédacteur-Rédacteur principal	X			1		
Chargé(e) de mission EEE	2 ans minimum	02-févr-23	35		X	X		Attaché-Ingénieur-Technicien principal 1ère ou 2ème classe-Rédacteur-Rédacteur principal	X			1		
Chargé(e) de mission communication, sensibilisation	Pas de minimum requis	02-févr-23	35		X	X		Attaché-Ingénieur-Technicien principal 1ère ou 2ème classe-Rédacteur-Rédacteur principal	X			1		

Présidente du CA de l'ARR-16
SYLVIE GUSTAVE DIT DURLO



MTES

971-2023-03-14-00007

2023-13 ANNEXE VACANCE DE POSTE(v2) 0001

OUVERTURE DES VACANCES DE POSTES

Emploi/ Poste	Expérience souhaitée	Date de création ou modification	Temps de travail hebdomadaire du poste créé en heures:		Catégorie hiérarchique			Grade (s) rattaché (s) à cet emploi	Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (article 3-3 de la loi du 26/01/1984)		Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Grade de l'agent qui occupe le poste	Identité agent en fonction sur le poste (1)
			Temps complet	Temps non complet	A	B	C		oui	non				
Bozanite	3 ans minimum	02-fév-23	35		X	X		Ingénieur-attaché-technicien principal 1ère ou 2ème classe	X			1		
Bozanite	Pas de minimum requis	02-fév-23	35		X	X		Ingénieur-attaché-technicien principal 1ère ou 2ème classe	X			1		
Chargé(e) de mission "La plaine riveraine des lacs de Guadeloupe"	2 ans minimum	02-fév-23	35		X	X		Technicien principal 1ère ou 2ème classe- Rédacteur - Rédacteur principal de 1ère ou 2ème classe - Adjoint technique	X			1		
Logisticien(ne)	Pas de minimum requis	02-fév-23	35		X	X		Attaché-Ingénieur-Technicien principal 1ère ou 2ème classe-Rédacteur- Rédacteur principal	X			1		
Chargé(e) de mission TVB	2 ans minimum	02-mars-23	35		X	X		Attaché-Ingénieur-Technicien principal 1ère ou 2ème classe-Rédacteur- Rédacteur principal	X			1		
Chargé(e) de mission EEE	2 ans minimum	02-fév-23	35		X	X		Attaché-Ingénieur-Technicien principal 1ère ou 2ème classe-Rédacteur- Rédacteur principal	X			1		
Chargé(e) de mission communication, sensibilisation	Pas de minimum requis	02-fév-23	35		X	X		Attaché-Ingénieur-Technicien principal 1ère ou 2ème classe-Rédacteur- Rédacteur principal	X			1		

Présidente du CA de l'ARB-IG
Sylvie GUSTAVE DIT DUFLU




MTES

971-2023-03-10-00011

2023-13 OUVERTURE D UNE VACANCE DE
POSTE SUP 2023 0001

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 2 mars 2023

DELIBERATION 2023-13

Ouverture d'une vacance de poste supplémentaire au titre de l'année 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 02 mars à 9h, les membres de Conseil d'administration régulièrement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO.

Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Jean-François BOYER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Myène MUSQUET	Caroline FOURCADE
CDL	Médhy BROUSSILLON	Eise GALLAIS
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	
Association agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Josephine LADINE	Pauline COUVIN
FD de chasseurs GPE	Patrick PHILIS	Tony GAYADINE
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
Présent		3(2T+1S)
Visio		16
Pouvoir donné	3	S.DAGONIA donne pouvoir à P.BAILLET
		M.DUOLRMNE donne pouvoir à V.SENE
		M.OLAGNON donne pouvoir à F.BARTHELAT

Le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L 741-1 ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L. 732-2 ;

Vu le Code de l'environnement notamment l'article L.131-9 III ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu la délibération du Conseil Régional de Guadeloupe n°CR/20-905 du 20 novembre 2020 relative à la validation des statuts de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Office Français de la Biodiversité n°2020-41 du 26 novembre 2020 relative à la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe

Vu l'arrêté du préfet de la région Guadeloupe n° DEAL-RN 971-2021-02-11-001 du 11 février 2021 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe » ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe » ;

Vu la délibération relative du régime indemnitaire n°2021-10 adoptée lors du conseil d'administration du 07 mai 2021

Vu la délibération relative à l'ouverture de postes au recrutement pour l'année 2023 n°2023-3 adoptée lors du conseil d'administration du 02 février 2023

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

Vu le rapport présenté en séance,

APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE

DECIDE

ARTICLE 1 : De modifier le tableau des emplois présenté en annexe 1, qui prendra effet à compter du 2 mars 2023

ARTICLE 2 : De créer un poste d'ingénieur ou d'attaché ou de technicien principal 1^{ère} ou 2^{ème} classe ou rédacteur ou rédacteur principal 1^{ère} ou 2^{ème} classe, à 100%.

ARTICLE 3 : D'autoriser le recrutement d'agent contractuel pour pourvoir ces emplois à défaut de fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes. Le cas échéant, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé prévus pour le recrutement d'un agent titulaire s'appliqueront pour l'agent contractuel

Nombre de votants : 22

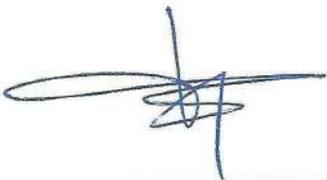
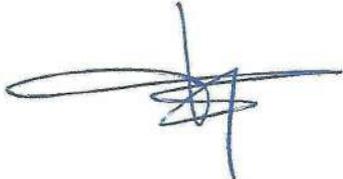
Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 22

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 2 mars 2023.

<p>La présidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, - Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Basse-Terre dans un délai de 2 mois à compter de sa publication <p>le/...../2023</p> <p>A Basse-Terre, le 10/03/2023</p> 	<p>Fait à Basse-Terre, le 10/03/2023</p> <p>La Présidence du conseil d'administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe</p>  <p>Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO</p>
--	--